

**Assemblée générale**

Distr. générale
30 janvier 2009
Français
Original : anglais

Soixante-troisième session

Point 132 de l'ordre du jour

**Aspects administratifs et budgétaires du financement
des opérations de maintien de la paix des Nations Unies****Aperçu général du financement des opérations
de maintien de la paix des Nations Unies : exécution
des budgets de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2007
au 30 juin 2008 et budgets pour l'exercice allant
du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010****Rapport du Secrétaire général****Table des matières**

	<i>Page</i>
Abréviations.	5
I. État des activités de maintien de la paix	7
II. Exécution des budgets de l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008	10
III. Suite donnée aux demandes formulées par l'Assemblée générale dans sa résolution 61/276 et nouvelles initiatives proposées.	23
IV. Prévisions de dépenses pour l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010.	48
V. État du Fonds de réserve pour les opérations de maintien de la paix au 30 juin 2008.	59
VI. Gestion du matériel appartenant aux contingents et sommes dues aux pays qui fournissent des contingents et des unités de police constituées.	60
A. Gestion du matériel appartenant aux contingents.	60
B. Sommes dues aux pays qui fournissent des contingents et des unités de police constituées.	60
VII. Indemnisation en cas de décès ou d'invalidité	62
VIII. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre	64



Annexes

I.	Décisions et demandes énoncées dans la résolution 61/276 de l'Assemblée générale, en date du 29 juin 2007.	65
II.	Coûts standard en ce qui concerne les Volontaires des Nations Unies affectés auprès des missions de maintien de la paix, pour la première année (à compter d'août 2008).	67

Résumé

Conformément à la résolution 59/296 de l'Assemblée générale, le présent rapport contient un aperçu général des aspects financiers et administratifs du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. On y trouvera un tableau récapitulatif de l'exécution des budgets de ces opérations pendant l'exercice allant du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2010 et des propositions budgétaires pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010. On y indique également les mesures prises pour actualiser les informations fournies suite aux demandes figurant dans la résolution 61/276 de l'Assemblée générale ainsi que les mesures en matière de gestion que le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions se proposent d'appliquer pour 2009/10. Le rapport d'ensemble contient également des chapitres sur l'état du Fonds de réserve pour les opérations de maintien de la paix, la gestion du matériel appartenant aux contingents, les sommes dues aux pays qui fournissent des contingents et des unités de police constituées, ainsi que l'indemnisation en cas de décès ou d'invalidité.

Pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008, le montant total des dépenses s'est élevé à 6 276 600 000 dollars, par rapport à un montant approuvé de 6 770 700 000 dollars, hors contributions volontaires en nature budgétisées, comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

Exécution du budget

(En millions de dollars des États-Unis)

Composante maintien de la paix	1 ^{er} juillet 2007-30 juin 2008		Écarts	
	Montant alloué	Dépenses	Montant	Pourcentage
Missions	6 499,8	6 013,9	485,9	7,5
Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi ^a	40,4	40,2	0,2	0,4
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix ^a	230,5	222,5	8,0	3,5
Total partiel	6 770,7	6 276,6	494,1	7,3
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	7,7	8,6	(0,9)	(11,6)
Total	6 778,4	6 285,2	493,2	7,3

^a Le montant alloué est fondé sur les ressources approuvées pour les opérations de maintien de la paix.

Les ressources financières prévues pour les opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010 sont estimées à 8 185 200 000 dollars, contre un montant approuvé de 7 030 700 000 dollars pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009, hors contributions volontaires en nature budgétisées, comme il est indiqué ci-dessous.

Ressources financières

(En millions de dollars des États-Unis)

<i>Composante maintien de la paix</i>	<i>1^{er} juillet 2007- 30 juin 2008 (montant alloué)</i>	<i>1^{er} juillet 2009- 30 juin 2010 (prévisions de dépenses)</i>	<i>Écart</i>	
			<i>Montant</i>	<i>Pourcentage</i>
Missions	6 702,5	7 814,7	1 112,2	16,6
Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi ^{a, b}	45,8	65,5	19,7	43,0
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix ^{a, b}	282,4	305,0	22,6	8,0
Total partiel	7 030,7	8 185,2	1 154,5	16,4
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	7,8	9,5	1,7	22,3
Total	7 038,5	8 194,7	1 156,2	16,4

^a Il s'agit d'estimations préliminaires pour 2009/10 en attendant qu'aient été arrêtés les projets de budget pour l'exercice 2009/10.

^b Le montant alloué est fondé sur les ressources approuvées pour les opérations de maintien de la paix.

Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre sont énoncées au chapitre VIII du présent rapport.

Abréviations

BANUGBIS	Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau
BINUB	Bureau intégré des Nations Unies au Burundi
BINUSIL	Bureau intégré des Nations Unies en Sierra Leone
BONUCA	Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine
BRSAO	Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest
BSCI	Bureau des services de contrôle interne
BSLB	Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi
BUNUTIL	Bureau des Nations Unies au Timor-Leste
CMCN	Commission mixte Cameroun-Nigéria
FINUL	Force intérimaire des Nations Unies au Liban
FNUOD	Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement
IIC	Commission d'enquête internationale indépendante
MANUA	Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan
MANUI	Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq
MANUTO	Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental
MINUAD	Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour
MINUAR	Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda
MINUEE	Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée
MINUK	Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo
MINUL	Mission des Nations Unies au Libéria
MINUNEP	Mission des Nations Unies au Népal
MINURCAT	Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad
MINURSO	Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental
MINUS	Mission des Nations Unies au Soudan
MINUSTAH	Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti
MINUT	Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste
MONUC	Mission de l'ONU en République démocratique du Congo
MONUG	Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie

ONUB	Opération des Nations Unies au Burundi
ONUCI	Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire
ONUST	Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve
UNFICYP	Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre
UNIPSIL	Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone
UNMOGIP	Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan
UNPOS	Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie
UNSCO	Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient
UNTOP	Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix au Tadjikistan

I. État des activités de maintien de la paix

1. Le Département des opérations du maintien de la paix dirige et gère les 16 opérations de maintien de la paix relevant actuellement de sa compétence et pour lesquelles il donne des conseils et définit une orientation stratégique. De son côté, le Département de l'appui aux missions est chargé de fournir un appui aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies, aux missions politiques spéciales et autres opérations sur le terrain, y compris dans les domaines du personnel, des finances, des achats sur le terrain, de la logistique, des informations sur le terrain et des services informatiques et en ce qui concerne d'autres questions administratives ou relevant de la gestion. Le Département de l'appui aux missions est chargé de fournir un appui général et en temps voulu à l'ensemble des missions de maintien de la paix qui sont en place ainsi qu'à 17 missions politiques spéciales et antennes de terrain. Le présent rapport donne un aperçu général de l'appui fourni aux missions sur le terrain, l'accent étant mis sur les aspects administratifs et logistiques des opérations de maintien de la paix.

2. La décision de créer le Département de l'appui aux missions, prise par l'Assemblée générale dans sa résolution 61/279, a constitué une étape cruciale dans la mise en place de la structure appropriée et des capacités voulues pour mener des opérations de maintien de la paix plus efficaces et productives. On a ainsi posé les fondements qui ont permis d'améliorer les résultats, de renforcer l'appui fourni et de mieux orienter les ressources. Conformément aux résolutions 61/279 et 62/250 de l'Assemblée générale, en date du 20 juin 2008, un rapport détaillé sur la restructuration du Département des opérations de maintien de la paix et la création du Département de l'appui aux missions sera soumis à l'Assemblée générale lors de la reprise de sa soixante-troisième session. Ce rapport contiendra une analyse plus détaillée des résultats obtenus à ce jour, ainsi qu'une description des tâches qui restent à accomplir et des difficultés à affronter.

3. L'Organisation des Nations Unies a traversé une extraordinaire période de croissance soutenue dans le domaine du maintien de la paix sur le terrain, l'effectif du personnel déployé ayant atteint un chiffre sans précédent. En outre, pour maintenir sur le terrain une présence d'une telle ampleur, il est indispensable de coordonner et gérer des effectifs encore plus nombreux, étant donné la fréquence de la relève des contingents et du personnel de police et eu égard à l'évolution des besoins des missions dans leur ensemble. Le tableau 1 ci-après donne un aperçu général de l'évolution des opérations de maintien de la paix durant les exercices 2003/04 à 2009/10.

Tableau 1

Ampleur des missions de maintien de la paix, des politiques de consolidation de la paix et personnel civil d'appui aux missions^a

Nombre/effectif/montant	2003/04	2004/05	2005/06	2006/07	2007/08	2008/09 ^a	2009/10 ^c
A. Missions de maintien de la paix							
Missions en cours ^d	16	15	17	16	17	17	16
Missions achevées	2	—	2	1	—	—	1
Pays fournissant des militaires et du personnel de police	97	105	109	114	119	120	120
Contingents	48 988	58 838	63 099	72 628	76 752	97 091	95 921
Observateurs militaires ^d	2 013	2 155	2 683	2 645	2 921	2 798	2 492
Police des Nations Unies	4 148	5 043	4 814	5 467	7 120	9 866	9 782
Unités de police des Nations Unies constituées	1 100	1 715	2 625	3 997	4 308	7 265	7 505
Personnel civil (missions) ^{d, e}	10 545	12 236	13 225	18 921	27 801	28 665	27 147
Budget du maintien de la paix ^f (en milliards de dollars des États-Unis)	2,7	4,2	4,8	5,0	6,3	7,0	8,2
B. Missions politiques et missions de consolidation de la paix^g							
Missions en cours	11	15	16	17	17	17	16
Militaires et personnel de police	12	35	265	289	404	370	563
Personnel civil (missions) ^h	1 916	1 571	2 393	2 924	4 794	4 766	4 994
Budget ⁱ (en millions de dollars des États-Unis)	46,7	92,1	156,7	357,4	448,6	386,6	386,6
C. Personnel civil d'appui aux missions^j	935	959	1 095	1 097	1 421	1 678	1 945
Budget (en millions de dollars des États-Unis)	141,6	158,6	187,0	233,8	280,5	333,5	370,5

^a Les chiffres se rapportant aux contingents, au personnel de police et au personnel civil correspondent à l'effectif le plus élevé atteint entre le 1^{er} juillet 2003 et le 30 juin 2008, au plafond approuvé pour 2008/09 et à l'effectif prévu pour 2009/10. Ils annulent et remplacent les chiffres communiqués dans le rapport intitulé « Aperçu général du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies : exécution des budgets de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007 et budgets pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009 » (A/62/727).

^b Eu égard au mandat actuel des missions en cours.

^c Il s'agit d'estimations préliminaires pour 2009/10 en attendant qu'aient été arrêtés les projets de budget pour l'exercice 2009/10.

^d Avec l'UNMOGIP et l'ONUST, mais sans la Base de soutien logistique des Nations Unies.

^e Personnel recruté sur les plans international et Volontaires des Nations Unies; effectif le plus élevé atteint entre le 1^{er} juillet 2003 et le 30 juin 2008, effectif approuvé pour l'exercice 2008/09 et effectif proposé pour l'exercice 2009/10, y compris les postes financés au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions).

^f Comprend les budgets annuels de l'ensemble des missions de la paix, le compte d'appui et le budget de la Base de soutien logistique des Nations Unies, mais pas le budget de l'UNMOGIP ni celui de l'ONUST.

^g Missions politiques spéciales appuyées par le Département de l'appui aux missions, à savoir le BANUGBIS, le BINUB, le BINUCSIL, le BONUCA, le BRSAO, le Bureau de l'Assistant spécial du Secrétaire général à Chypre, le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour les zones touchées par l'Armée de résistance du Seigneur, le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban, le Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale, la CMNC, le Comité des personnes disparues Chypre, la MANUA, la MANUI, l'UNOPS et l'UNSCO.

(Suite des notes à la page suivante)

(Suite des notes du tableau 1)

- ^h Les données correspondent aux années civiles 2003 à 2009. Les données récapitulatives pour 2003/04 correspondent à l'effectif autorisé tandis que celles se rapportant aux exercices 2004/05 à 2007/08 correspondent à l'effectif le plus élevé; les données pour 2008/09 correspondent à l'effectif approuvé et celles pour 2009/10 correspondent à l'effectif prévu, notamment pour l'ensemble des missions politiques spéciales.
- ⁱ Les données correspondent aux années civiles 2003 à 2009 et ont été établies sur la base des projets de budget, notamment pour l'ensemble des missions politiques spéciales. Les données concernant 2009 sont en cours d'élaboration.
- ^j Pour les exercices 2003/04 à 2008/09, les chiffres correspondent au nombre de postes autorisés financés par le compte d'appui, le budget ordinaire (Département des opérations de maintien de la paix uniquement) et le budget de la Base de soutien logistique des Nations Unies.

4. La nécessité accrue pour l'Organisation des Nations Unies de gérer concurremment des opérations complexes et multiples continue de poser un problème stratégique au Département des opérations de maintien de la paix ainsi qu'au Département de l'appui aux missions. En 2008, les deux départements se sont essentiellement consacrés à planifier, doter en matériel et déployer en temps voulu deux nouvelles opérations au Darfour (MINUAD) et en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT), créées par le Conseil de sécurité. Ces deux opérations exceptionnelles et complexes nécessitent un déploiement quasiment au cœur du continent africain et d'immenses lignes de ravitaillement en terrain inhospitalier. Elles exigent une collaboration étroite avec les organisations partenaires et un partage des responsabilités. Au lendemain de l'attaque menée en décembre 2007 contre les installations de l'équipe de pays des Nations Unies en Algérie, il importe de plus en plus de se doter des moyens voulus pour assurer la sécurité et la sûreté de tout le personnel des Nations Unies déployé dans des opérations sur le terrain.

5. Les efforts visant à mettre en place une formule cohérente et intégrée pour ce qui est de la création, de la gestion et de la liquidation des opérations de maintien de la paix et des missions politiques spéciales sous la responsabilité du Département des opérations de maintien de la paix sont au cœur de la restructuration. La principale structure d'intégration entre les deux départements est constituée par les équipes opérationnelles intégrées, qui se composent de spécialistes des activités politiques, militaires, de police, d'appui et d'administration. Les équipes opérationnelles intégrées fournissent aux missions des conseils et un appui opérationnel intégré portant sur les questions multisectorielles. Ces équipes constituent par ailleurs le principal point d'ancrage pour les pays qui fournissent des contingents et des forces de police, les États Membres et d'autres partenaires en ce qui concerne les questions intéressant des missions déterminées, tandis que les questions fonctionnelles spécifiques continuent de relever de la responsabilité des spécialistes des domaines considérés. Depuis l'établissement du précédent rapport d'ensemble (A/62/727), les sept équipes ont toutes été mises en place et dotées en effectifs et sont devenues progressivement opérationnelles. Les équipes opérationnelles intégrées représentent certes une pièce maîtresse du renforcement de la capacité du Secrétariat à mettre en place et gérer les opérations, mais il s'agit d'une structure qui en est encore à ses débuts. Toutefois, grâce à l'enseignement tiré de l'expérience, à l'établissement de bilans et à l'évaluation récente dont ces équipes ont fait l'objet, des mesures ont été prises pour optimiser leur fonctionnement. Ces mesures seront récapitulées de façon plus détaillée dans le rapport d'ensemble sur la restructuration dont l'établissement a été demandé par l'Assemblée générale dans ses résolutions 61/279 et 62/250.

6. Par ailleurs, la restructuration du Département des opérations de maintien de la paix et la création du Département de l'appui aux missions reposent sur des principes opérationnels bien établis. En particulier, on a assuré l'unité de commandement grâce au fait que les représentants spéciaux du Secrétaire général continuent de faire rapport à ce dernier par l'entremise du Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix. Le Département de l'appui aux missions reçoit ses directives du Département des opérations de maintien de la paix, auquel il rend compte de toutes les questions liées à la fourniture d'un appui dans le cadre des opérations de terrain menées par ledit Département. Le Département de l'appui aux missions fournit également des services d'appui aux missions politiques spéciales dirigées par le Département des affaires politiques.

II. Exécution des budgets de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008

7. Comme il est indiqué dans le tableau 2 ci-après, le budget total approuvé pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008, y compris la Base de soutien logistique des Nations Unies et le compte d'appui, se chiffrait à 6,8 milliards de dollars. Les dépenses correspondantes se sont chiffrées à 6,3 milliards de dollars, ce qui laisse un solde inutilisé de 500 millions de dollars.

Tableau 2

Exécution des budgets de l'exercice 2007/08

(En milliers de dollars des États-Unis. Exercice budgétaire allant du 1^{er} juillet au 30 juin)

Composante maintien de la paix	Montant alloué	Dépenses	Écarts	
			Montant	Pourcentage
FINUL	713 586,8	591 589,0	121 997,8	17,1
FNUOD	39 662,5	42 179,7	(2 517,2)	(6,3)
MINUAD	1 275 653,7	1 056 478,6	219 175,1	17,2
MINUEE	113 483,4	106 085,2	7 398,2	6,5
MINUK	220 476,4	220 466,6	9,8	0,0
MINUL	688 330,6	649 469,1	38 861,5	5,6
MINURCAT	182 444,0	165 183,7	17 260,3	9,5
MINURSO	46 075,8	45 520,3	555,5	1,2
MINUS	846 277,2	820 459,5	25 817,7	3,1
MINUSTAH	535 372,8	534 068,2	1 304,6	0,2
MINUT	169 596,3	162 633,4	6 962,9	4,1
MONUC	1 112 739,5	1 071 488,8	41 250,7	3,7
MONUG	35 009,8	32 777,3	2 232,5	6,4
ONUCI	470 856,1	465 272,0	5 584,1	1,2
UNFICYP	50 233,9	50 232,0	1,9	0,0
Total partiel, missions	6 499 798,8	6 013 903,4	485 895,4	7,5

<i>Composante maintien de la paix</i>	<i>Montant alloué</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Écarts</i>	
			<i>Montant</i>	<i>Pourcentage</i>
Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi	40 379,6	40 201,5	178,1	0,4
Compte d'appui	230 509,9	222 450,8	8 059,1	3,5
Total partiel	6 770 688,3	6 276 555,7	494 132,6	7,3
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	7 754,2	8 655,7	(901,5)	(11,6)
Total	6 778 442,5	6 285 211,4	493 231,1	7,3

8. Le taux d'exécution global des budgets de l'exercice 2007/08 a été de 92,7 %, contre 95,5 % pour l'exercice 2006/07. Le taux d'exécution des budgets a été plus élevé que lors de l'exercice précédent pour huit opérations (FNUOD, MINUEE, MINUK, MINURSO, MINUS, MINUSTAH, MINUT et ONUCI) ainsi que pour la Base de soutien logistique des Nations Unies et le compte d'appui, tandis qu'il a diminué dans le cas de cinq missions (FINUL, MINUL, MONUC, MONUG et UNFICYP).

9. Globalement, les principaux facteurs qui ont influé sur l'exécution des budgets de l'exercice 2007/08 sont les suivants : a) des dépenses inférieures aux prévisions au titre des installations et infrastructures (142,7 millions de dollars), surtout pour les services de construction et principalement à la MINUAD et la MINUS; b) des dépenses inférieures aux prévisions au titre des contingents (117,5 millions de dollars), principalement à la FINUL, la MINUAD et la MINUL; c) des dépenses inférieures aux prévisions au titre des transports aériens (100,9 millions de dollars), principalement à la MONUC, la MINURCAT et la MINUS; d) des dépenses inférieures aux prévisions au titre du personnel recruté sur le plan international (56,2 millions de dollars), principalement à la MINUAD et la FINUL; et e) des dépenses inférieures aux prévisions au titre des transmissions (29,7 millions de dollars), principalement à la MINUAD, la MINUS, la MINUSTAH et la MINUL.

10. Les principaux facteurs qui ont influé sur l'exécution des budgets au niveau des missions sont exposés dans le tableau 3 ci-dessous :

Tableau 3

Principaux facteurs ayant influé sur l'exécution des budgets

<i>Composante maintien de la paix</i>	<i>Principaux facteurs ayant influé sur l'exécution des budgets</i>
MINURCAT (créée par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1778 (2007) du 25 septembre 2007)	Le taux d'exécution, soit 90,5 %, s'explique par : a) Le déploiement plus lent que prévu des militaires et du personnel de police et le recrutement différé du personnel civil; b) Le déploiement différé des avions de la Mission faute de disposer de logements appropriés pour les membres des équipages et déploiement différé du personnel auprès de la Mission;

La réduction des dépenses a été en partie contrebalancée par l'augmentation des ressources à prévoir pour remettre en état l'infrastructure aéroportuaire à N'Djamena et Abéché au titre de l'Accord technique conclu avec la Force de maintien de la paix de l'Union européenne de manière à se conformer aux normes internationales de sécurité aérienne et pour élargir la superficie des pistes goudronnées afin de permettre aux avions de l'Union européenne et des Nations Unies d'y atterrir; la réduction des dépenses a aussi été contrebalancée par des besoins supplémentaires en matière de fret et par les dépenses y relatives du fait de l'expédition des stocks stratégiques pour déploiement rapide à partir de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi.

MINURSO

Le taux d'exécution, soit 98,8 % (97,8 % en 2006/07) s'explique par :

- a) Un nombre d'heures de vol d'avions et d'hélicoptères inférieur aux prévisions par suite des intempéries;
- b) L'annulation de l'achat du système de télévision en circuit fermé du fait que la seule soumission techniquement conforme aux normes fixées dépassait de loin le montant inscrit au budget, et par suite du non-remplacement de 16 appareils de climatisation.

La réduction des dépenses a été en partie contrebalancée par des taux effectifs d'occupation des postes plus élevés que prévu pour le personnel recruté sur le plan international et le personnel national ainsi que par des pertes de change imputables aux fluctuations du dollar des États-Unis par rapport à d'autres monnaies convertibles.

MINUSTAH

Le taux d'exécution, soit 99,8 % (98,9 % en 2006/07), s'explique par :

- a) La non-acquisition du matériel de transmissions dans la mesure où les 98 bureaux communs de la police des Nations Unies et de la Police nationale haïtienne qui avaient été prévus n'ont pas été créés, la non-acquisition de pylônes d'antenne autofinancés, dans la mesure où le Gouvernement hôte n'a pas communiqué les fréquences radioélectriques; et le fait que les coûts effectifs au titre des services de radiodiffusion des informations ont été inférieurs aux prévisions et que de nouveaux rangs de priorité ont été établis entre les ressources;

- b) La réduction des dépenses au titre des services d'infrastructure en raison de l'exécution plus lente que prévue du premier contrat et de la non-exécution du deuxième des deux contrats clefs en main de production d'électricité; et la réduction des dépenses au titre des services d'entretien par suite des retards intervenus dans l'identification de terrains se prêtant à l'installation de décharges à l'échelle de la Mission;
- c) La réduction des dépenses au titre des services de transport aérien dans la mesure où on n'a pas passé de marchés pour les services de sauvetage et de lutte contre l'incendie ni pour les services météorologiques, par suite de l'impossibilité de trouver sur place les personnes ayant des connaissances voulues pour pouvoir élaborer le cahier des charges pour ces marchés.

La réduction des dépenses a été en partie contrebalancée par l'augmentation des taux de l'indemnité de subsistance (missions) dans la zone de la Mission ainsi que par un surcroît de dépenses imputables au paiement de l'indemnité de subsistance (missions) aux officiers d'état-major conformément à la résolution 61/276 de l'Assemblée générale, et par les dépenses supplémentaires occasionnées par l'achat de carburant pour groupes électrogènes par suite de l'annulation du deuxième contrat de production d'électricité, le premier contrat ayant été exécuté à un rythme plus lent que prévu.

MONUC

Le taux d'exécution, soit 96,3 % (99,4 % en 2006/07), s'explique par :

- a) Un nombre d'heures de vol d'avion inférieur aux prévisions du fait de la diminution du nombre des vols régionaux et interrégionaux pour le transport des marchandises par voie aérienne, dans la mesure où l'on fait de plus en plus appel aux transports de surface pour l'expédition des marchandises; les retards intervenus dans l'achat d'hélicoptères de recherche et de sauvetage et l'absence de mise à disposition d'un hélicoptère de police par les pays fournisseurs de contingents; ainsi que la non-exécution des services d'aérodrome à Kindu, Bunia et Bukavu en raison de difficultés opérationnelles et techniques tenant de la situation sécuritaire fragile dans l'est du pays;
- b) La réduction des dépenses au titre des installations et infrastructures, imputable principalement à des niveaux plus faibles de soutien autonome par rapport

aux dispositions énoncées dans les mémorandums d'accord signés, ainsi qu'au fait qu'il n'a pas été possible de trouver des entrepreneurs extérieurs pour la remise en état des aérodromes de Bunia et Bukavu;

- c) Un taux de déploiement du personnel de police des Nations Unies plus faible que prévu et la prolongation du tour de service de 155 policiers.

La réduction des dépenses a été en partie contrebalancée par des besoins accrus, principalement au titre des rubriques ci-après : a) le recrutement de personnel national à l'issue d'un examen détaillé des classes des postes dont l'aboutissement a été le reclassement des postes du personnel sur place, la conversion des engagements de 249 fonctionnaires recrutés sur le plan national au titre de la série 300 du Règlement du personnel en engagements relevant de la série 100, et du taux de vacance de postes inférieur aux prévisions; b) le recrutement de Volontaires des Nations Unies, par suite de l'évolution de leurs conditions d'emploi, de l'augmentation de la prime de risque et de l'existence de taux de vacance de postes inférieurs aux prévisions; c) l'augmentation du coût des transports terrestres parce qu'il a fallu se procurer des quantités accrues de carburant et de lubrifiants afin de mener de plus nombreuses patrouilles dans l'est du pays, le recours accru aux transports terrestres pour l'acheminement des livraisons et la hausse du coût du carburant; et d) l'augmentation du nombre des voyages par suite de la nécessité d'entreprendre des déplacements plus fréquents dans la zone de la mission dans le cadre de l'appui logistique, organique et administratif qui a été fourni pour le relogement de plus de 1 500 militaires dans la zone de la mission, en particulier dans la province des Kivu.

MINUAD
(créée par le Conseil
de sécurité dans sa
résolution 1769 (2007)
du 31 juillet 2007)

Le taux d'exécution, soit 82,8 %, s'explique par :

- a) Le déploiement différé des militaires, du personnel de police et des civils;
b) Les retards intervenus dans l'exécution des projets de construction;
c) Les retards intervenus dans l'achat et le déploiement du matériel au Darfour.

FNUOD

Le taux d'exécution, soit 106,3 % (99,2 % en 2006/07), s'explique par :

- a) Une hausse notable du coût du carburant;

- b) Une augmentation des dépenses au titre du personnel militaire par suite du versement d'une indemnité de subsistance (missions) aux officiers d'état-major de la Force, en application de la résolution 61/276 de l'Assemblée générale, ainsi qu'en raison de l'augmentation du coût des déplacements tenant à une hausse des frais d'affrètement des avions sur le marché mondial;
- c) L'achat de trois véhicules blindés légers de patrouille et la transformation en ambulance de deux véhicules blindés de transport de personnel afin de renforcer la sécurité du personnel de la Mission;
- d) La mise en application de deux augmentations consécutives du barème des traitements du personnel national à compter du 1^{er} octobre 2006 et du 1^{er} juillet 2007, respectivement.

Les dépenses supplémentaires ont été en partie compensées par une diminution des dépenses relatives au personnel recruté sur le plan international par suite d'un taux de vacance de postes inférieur aux prévisions.

UNFICYP

Le taux d'exécution, soit 100 % (105,6 % en 2006/07), s'explique par :

L'augmentation des dépenses au titre du personnel recruté sur le plan international par suite du relèvement de l'indemnité de poste et de la hausse des dépenses communes de personnel imputable à la démission et au départ à la retraite de six fonctionnaires recrutés sur le plan international, ainsi que l'augmentation des dépenses au titre du personnel national par suite des fluctuations du taux de change entre la livre chypriote et le dollar des États-Unis et entre l'euro et le dollar des États-Unis.

L'augmentation des dépenses a été en partie compensée par une diminution des coûts au titre de la relève des membres des contingents sur la base du coût effectif des voyages et parce que la relève de certains membres du contingent a été effectuée en faisant appel à des vols militaires nationaux.

FINUL

Le taux d'exécution, soit 82,9 % (99,8 % en 2006/07), s'explique par :

- a) Le déploiement différé du personnel des contingents et du matériel appartenant aux contingents;
- b) Le recrutement différé du personnel recruté sur le plan international et du personnel national;

	c) Le déploiement d'un nombre plus faible que prévu de navires et d'hélicoptères au sein du Groupe d'intervention navale et la restructuration correspondante du Groupe intervenue en mars 2008.
MINUEE	Le taux d'exécution, soit 93,5 % (99,8 % en 2006/07), s'explique par : Les restrictions de carburant imposées en Érythrée, ce qui s'est traduit par une réduction des activités dans la zone de sécurité temporaire ainsi que par le relogement provisoire du personnel militaire en dehors de la zone de la Mission, et son rapatriement ultérieur à compter du 5 juin 2008, sans remplacement.
MINUK	Le taux d'exécution, soit 100 % (96,4 % en 2006/07), s'explique par : L'appréciation de l'euro vis-à-vis du dollar des États-Unis, ce qui a entraîné une hausse des dépenses effectives au titre de l'indemnité de subsistance (missions) versée aux officiers d'état-major, au personnel de police des Nations Unies et au personnel recruté sur le plan international ainsi qu'au titre des traitements et dépenses connexes relatives au personnel national et la diminution des sommes versées aux fournisseurs commerciaux pour les biens et les services. L'augmentation des dépenses a été en partie balancée par les éléments ci-après : des dépenses de fret inférieures aux prévisions en ce qui concerne le déploiement d'une unité supplémentaire spéciale de police; la réduction des dépenses au titre des services d'entretien grâce à la mise en œuvre du programme d'entretien préventif de la Mission et à l'utilisation plus rationnelle de l'inventaire existant et du matériel d'entretien; une diminution des dépenses relatives aux transmissions imputable à la diminution globale de l'effectif de la Mission; à l'utilisation des systèmes de routage les moins coûteux et à l'exercice de contrôles plus rigoureux sur la fourniture de téléphones portables et satellitaires; au recouvrement auprès du personnel du coût de leurs appels téléphoniques personnels, et à la création par le Service de police du Kosovo de réseaux indépendants de transmissions, ce qui a permis d'éliminer la nécessité pour la MINUK de disposer de liaisons de télécommunications.
MINUL	Le taux d'exécution, soit 94,4 % (94,6 % en 2006/07), s'explique par : a) Le rapatriement échelonné de 2 469 militaires entre octobre 2007 et le 30 juin 2008;

*Composante maintien de la paix**Principaux facteurs ayant influé sur l'exécution des budgets*

- b) L'existence d'un taux de vacance de postes moyen plus élevé en ce qui concerne le personnel recruté sur le plan international et le personnel national;
- c) La diminution du nombre d'heures de vol prévu pour les hélicoptères et la diminution globale des dépenses au titre des installations et infrastructures (services d'entretien, carburant diesel, location des locaux et petits travaux d'amélioration et de rénovation des locaux).

MINUS

Le taux d'exécution, soit 96,9 % (91,7 % en 2006/07), s'explique par :

- a) L'exécution partielle de certains des projets de construction prévus et la décision d'en reporter l'exécution dans certains autres cas, la Mission ayant privilégié les projets prioritaires visant à répondre à des nouveaux besoins opérationnels critiques;
- b) Une diminution des dépenses au titre des transports aériens, principalement imputable aux accords de partage des coûts conclus avec la MINUAD pour l'utilisation des avions et un nombre d'heures de vol inférieur aux prévisions au titre de l'appui pour le transfert à la MINUAD des opérations menées au Darfour;
- c) Les retards intervenus dans la mise en œuvre du programme de désarmement, démobilisation et réintégration de la Mission.

La diminution des dépenses a été en partie contrebalancée par deux augmentations consécutives de l'indemnité de subsistance (missions) au cours de l'exercice, par des taux d'occupation des postes plus élevés que prévu en ce qui concerne le personnel recruté sur le plan international, le personnel national et les Volontaires des Nations Unies et par un relèvement du montant net des traitements de base du personnel recruté sur le plan international du personnel national.

MINUT

Le taux d'exécution, soit 95,9 % (79,5 % en 2006/07) s'explique par :

- a) Des dépenses inférieures aux prévisions au titre du remboursement aux gouvernements qui fournissent des unités de police constituées des sommes dues pour le matériel majeur et le soutien autonome par suite des divergences constatées entre les projets de mémorandums d'accord et les mémorandums d'accord effectivement signés;

- b) Une diminution des dépenses médicales par suite des retards intervenus dans l'achat du matériel médical supplémentaire nécessaire pour mettre à niveau l'unité médicale de niveau I de la Mission, d'une consommation plus faible que prévu de fournitures médicales, et du non-achat des vaccins inscrits au budget, dans la mesure où les membres des unités de police constituées ont été vaccinés dans leur propre pays avant leur déploiement;
- c) Une réduction des dépenses au titre des installations et infrastructures du fait que la Mission a renoncé à faire construire par un sous-traitant des centres secondaires de stockage et de distribution de carburant, car son personnel de police n'avait pas été pleinement déployé dans les régions en raison des conditions de sécurité qui régnaient à Dili; et une diminution des besoins du fait que les rénovations prévues dans les aérodromes de Suai et Maliana ont été abandonnées car le levé d'étude a confirmé qu'elles ne seraient pas rentables;
- d) Le non-déploiement de l'hélicoptère d'évacuation médicale et de recherche et de sauvetage pouvant fonctionner de nuit parce qu'il s'est avéré difficile de trouver des fournisseurs qui puissent se conformer aux normes de la Mission;
- e) Le fait que l'effectif moyen du personnel recruté sur le plan international a été plus faible que prévu durant l'exercice considéré;
- f) La réduction des dépenses a été en partie contrebalancée par une hausse des coûts au titre des Volontaires des Nations Unies par suite du rapatriement différé des Volontaires des Nations Unies temporaires déployés pour prêter leur concours aux élections, leur date ayant été reportée au 30 juin 2007, et en raison de l'achat de véhicules permettant de remplacer en partie les véhicules vétustes du Bureau des Nations Unies au Timor-Leste requis principalement pour appuyer le personnel de police des Nations Unies, dans la mesure où le retrait de la composante police de la Mission ne s'est pas produit, la situation sécuritaire demeurant précaire.

ONUCI

Le taux d'exécution de 98,8 % (95,3 % en 2006/07) s'explique par :

- a) La diminution des dépenses au titre de la prime de risque du fait de la suspension de son versement au personnel déployé ou se rendant à Abidjan,

Yamoussoukro, Daloa, Bouake et San Pedro, à compter du 16 mai 2007;

- b) La diminution des dépenses au titre des frais de voyage occasionnés par le déploiement, la relève et le rapatriement des militaires et des unités de police constituées du fait du nombre moins important que prévu de relèves effectuées au moyen de vols commerciaux et du taux moyen effectif plus faible de déploiement du personnel de police des Nations Unies par rapport aux prévisions;
- c) La réduction du coût des services commerciaux de communication par suite de l'usage moins fréquent du téléphone grâce à l'application de contrôles plus rigoureux de l'utilisation des services téléphoniques, le recouvrement à bref délai des factures téléphoniques personnelles, le report de la date des élections, les retards intervenus dans la fourniture de services télématiques de location entre les missions et la Base de soutien logistique des Nations Unies et les améliorations apportées à l'infrastructure en matière de transmissions de sorte que les contingents et le personnel des forces de police constituées ont eu moins fréquemment recours aux services postaux.

La réduction des dépenses a été en partie contrebalancée par des dépenses supplémentaires au titre des Volontaires des Nations Unies imputables aux éléments ci-après : plusieurs relèvements du montant de l'indemnité de subsistance des Volontaires et le non-rapatriement de 136 Volontaires des Nations Unies, qui devait avoir lieu en mars 2008, par suite du report de la date des élections présidentielles et législatives; les pertes de change résultant de la dépréciation du dollar des États-Unis vis-à-vis de l'euro; et l'augmentation des frais de voyage entre les emplacements régionaux, les secteurs et le quartier général de la Mission par suite de l'environnement sécuritaire stable mais néanmoins fragile; et la tenue de consultations avec la communauté internationale et les partenaires régionaux au sujet de la mise en application des accords politiques de Ouagadougou et des accords supplémentaires.

MONUG

Le taux d'exécution, soit 93,6 % (96,8 % en 2006/07) s'explique par :

- a) Des taux de vacance de postes supérieurs aux prévisions en ce qui concerne le personnel recruté sur le plan international et le personnel national tenant à un taux plus élevé de renouvellement du personnel;

- b) La réduction des dépenses au titre des transports aériens, résultant de la baisse des coûts garantis concernant les transports par avion, grâce à la rationalisation des horaires de vol, et par hélicoptère, du fait des tarifs plus avantageux négociés dans le cadre du nouveau contrat, ainsi que par suite du nombre moins élevé d'heures de vol effectuées par les avions et de l'annulation de certains vols en raison d'intempéries;
- c) La réduction des dépenses au titre des communications par réseaux commerciaux, grâce à l'optimisation des réseaux internes de télécommunication par satellite et au fait que la part de la Mission dans les dépenses afférentes aux répéteurs a été moindre que prévu; par ailleurs, les dépenses ont été inférieures aux prévisions en ce qui concerne l'achat de pièces de rechange, les stocks s'étant révélés suffisants.

Base de soutien logistique
des Nations Unies

Le taux d'exécution, soit 99,6 % (92,8 % en 2006/07), s'explique par :

Le report du projet de construction d'un téléport, dont la complexité a été à l'origine de retards dans la rédaction du cahier des charges et dans les approvisionnements.

La réduction des dépenses a été en partie contrebalancée par des dépenses plus élevées que prévu pour les traitements du personnel recruté sur le plan international, en raison de pertes de change (le taux du dollar des États-Unis par rapport à l'euro ayant été plus faible que prévu), d'une hausse de 1,5 % du coefficient d'ajustement (qui est passé à 60 %) et d'une augmentation de la prime d'affectation découlant du relèvement du montant de l'indemnité journalière de subsistance de la prime d'affectation.

Compte d'appui

Le taux d'exécution, soit 96,5 % (94 % en 2006/07), s'explique par :

- a) Une réduction des dépenses au titre des postes, principalement imputables au taux de vacance de postes parmi les administrateurs et les agents des services généraux ainsi qu'au montant moins élevé que prévu des dépenses communes de personnel (prime d'affectation, indemnité pour frais d'études, frais de voyage, et frais de voyage liés au recrutement);
- b) Un solde inutilisé au titre des ressources autres que les postes concernant la rubrique installations et

Composante maintien de la paix Principaux facteurs ayant influé sur l'exécution des budgets

infrastructure, principalement imputable à la non-acquisition du mobilier du bureau pour les postes nouvellement créés au sein du Département des opérations de maintien de la paix par suite de la pénurie de locaux à usage de bureaux et aussi parce que les locaux existants avaient été utilisés au-delà de leur capacité maximum de sorte qu'il n'a pas été possible d'y installer les nouveaux fonctionnaires.

Le solde inutilisé a été en partie contrebalancé par une augmentation des dépenses au titre des rubriques services divers, fournitures et matériel, tenant principalement aux éléments ci-après : a) les dépenses imprévues pour les services de conférence et de documentation à l'occasion de la réunion du Groupe de travail sur le matériel appartenant aux contingents tenue au Siège en février 2008; et b) le mode de financement par répartition du régime d'assurance maladie après la cessation de service.

11. Comme il est indiqué dans le tableau 3, l'existence de taux de vacance de postes supérieurs aux prévisions pour le personnel civil est l'un des principaux facteurs qui ont eu une incidence sur l'exécution du budget de sept opérations (FINUL, FNUOD, MINUAD, MINUL, MINURCAT, MINUT et MONUG). On trouvera dans le tableau 4 ci-après des informations sur les taux de vacance de postes prévus et effectifs dans chaque opération de maintien de la paix.

Tableau 4
Taux de vacance de postes prévus et effectifs pour l'exercice 2007/08

<i>Composante maintien de la paix</i>	<i>Catégorie de personnel</i>	<i>Taux de vacance (pourcentage)</i>	
		<i>Prévu</i>	<i>Effectif</i>
Base de soutien logistique des Nations Unies	Personnel recruté sur le plan international	7,0	14,0
	Personnel recruté sur le plan national	5,0	5,2
FINUL	Personnel recruté sur le plan international	10,0	26,3
	Personnel recruté sur le plan national	10,0	32,4
FNUOD	Personnel temporaire recruté sur le plan international	10,0	42,9
	Personnel recruté sur le plan international	7,0	11,2
	Personnel recruté sur le plan national	2,0	3,2
	Personnel temporaire recruté sur le plan international	—	—
MINUAD	Personnel temporaire recruté sur le plan national	—	—
	Personnel recruté sur le plan international	5,0	41,4
	Personnel recruté sur le plan national	—	27,4

<i>Composante maintien de la paix</i>	<i>Catégorie de personnel</i>	<i>Taux de vacance (pourcentage)</i>	
		<i>Prévu</i>	<i>Effectif</i>
MINUEE	Volontaires des Nations Unies	40,0	59,8
	Personnel temporaire recruté sur le plan international	40,0	50,0
	Personnel temporaire recruté sur le plan national	40,0	95,2
	Personnel recruté sur le plan international	20,0	17,4
	Personnel recruté sur le plan national	5,0	8,8
	Volontaires des Nations Unies	5,0	9,1
MINUK	Personnel temporaire recruté sur le plan international	–	100,0
	Personnel recruté sur le plan international	15,0	24,6
	Personnel recruté sur le plan national	5,0	6,7
	Volontaires des Nations Unies	10,0	19,1
MINUL	Personnel temporaire recruté sur le plan international	–	33,3
	Personnel temporaire recruté sur le plan national	–	100,0
	Personnel recruté sur le plan international	10,0	11,9
	Personnel recruté sur le plan national	5,0	5,2
	Volontaires des Nations Unies	5,0	8,5
	Personnel temporaire recruté sur le plan international	10,0	–
MINURCAT	Personnel temporaire recruté sur le plan national	5,0	33,3
	Personnel recruté sur le plan international	20,0	60,4
	Personnel recruté sur le plan national	20,0	76,1
	Volontaires des Nations Unies	20,0	77,3
	Personnel temporaire recruté sur le plan international	15,0	30,3
	Personnel temporaire recruté sur le plan national	15,0	100,0
MINURSO	Personnel recruté sur le plan international	22,0	15,7
	Personnel recruté sur le plan national	10,0	2,6
	Volontaires des Nations Unies	10,0	4,2
	Personnel temporaire recruté sur le plan national	–	100,0
	Personnel recruté sur le plan international	30,0	23,2
	Personnel recruté sur le plan national	30,0	18,2
MINUS	Volontaires des Nations Unies	20,0	14,2
	Personnel temporaire recruté sur le plan international	–	75,0
	Personnel temporaire recruté sur le plan national	–	67,0
	Personnel recruté sur le plan international	10,0	9,2
	Personnel recruté sur le plan national	6,8	8,2
	Volontaires des Nations Unies	5,0	12,9
MINUSTAH	Personnel temporaire recruté sur le plan international	30,0	5,6
	Personnel temporaire recruté sur le plan national	40,0	10,0
	Personnel recruté sur le plan international	30,0	24,7
	Personnel recruté sur le plan national	20,6	11,1
	Volontaires des Nations Unies	20,0	10,7

Composante maintien de la paix	Catégorie de personnel	Taux de vacance (pourcentage)	
		Prévu	Effectif
MONUC	Personnel temporaire recruté sur le plan international	–	66,7
	Personnel temporaire recruté sur le plan national	–	30,5
	Personnel recruté sur le plan international	17,0	17,7
	Personnel recruté sur le plan national	10,3	4,8
	Volontaires des Nations Unies	10,0	6,2
	Personnel temporaire recruté sur le plan international	–	(45,5)
MONUG	Personnel temporaire recruté sur le plan national	–	9,1
	Personnel recruté sur le plan international	10,0	15,5
	Personnel recruté sur le plan national	1,0	4,2
	Volontaires des Nations Unies	–	–
ONUCI	Personnel temporaire recruté sur le plan national	–	100,0
	Personnel recruté sur le plan international	15,0	15,2
	Personnel recruté sur le plan national	7,4	9,6
	Volontaires des Nations Unies	20,0	8,5
	Personnel temporaire recruté sur le plan international	15,0	95,8
UNFICYP	Personnel temporaire recruté sur le plan national	6,0	60,1
	Personnel recruté sur le plan international	5,0	7,7
	Personnel recruté sur le plan national	2,0	3,6
Compte d'appui	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	4,9	17,8
	Agents des services généraux	1,9	12,5

III. Suite donnée aux demandes formulées par l'Assemblée générale dans sa résolution 61/276 et nouvelles initiatives proposées

A. Questions relatives à la gestion des ressources humaines

12. Il est toujours aussi difficile de recruter et de fidéliser du personnel hautement compétent pour les opérations sur le terrain des Nations Unies. Les missions de maintien de la paix connaissent à présent un taux moyen de vacance de postes de quelque 25 % ainsi que des taux de renouvellement du personnel constamment élevés, qui se situent aux alentours de 30 % dans le cas des administrateurs. En conséquence, plus de la moitié des membres du personnel recruté sur le plan international actuellement en poste ont moins de deux années d'expérience du maintien de la paix. Les propositions de réforme en matière de gestion des ressources humaines présentées par le Secrétaire général à l'Assemblée générale pour examen durant la partie principale de sa soixante-troisième session visaient à remédier aux causes profondes de ces problèmes. On trouvera ci-après des indications détaillées sur les initiatives en cours d'exécution et les futures initiatives visant à améliorer la gestion des ressources humaines du Département des opérations de maintien de la paix et du Département d'appui aux missions.

1. Plans d'action en matière de ressources humaines

13. Les plans d'action en matière de ressources humaines ont pour objet de permettre d'améliorer la planification des ressources humaines, de délimiter les rôles et les responsabilités en ce qui concerne la gestion de ces ressources dans les missions et de recenser les domaines dans lesquels celles-ci ont besoin d'un appui plus soutenu de la part du Siège. Les plans d'action concernant le maintien de la paix et les opérations politiques spéciales tiennent compte des objectifs fixés dans les résolutions de l'Assemblée générale, des cadres de gestion axée sur les résultats, des observations formulées par les organes de contrôle ainsi que des politiques définies par le Secrétaire général. Dans le rapport établi l'an dernier et donnant un aperçu général du financement des opérations de maintien de la paix (A/62/727), on précisait que des plans d'action en matière de ressources humaines avaient été mis en place sous forme de projet pilote à la MINUSTAH, à la MANUA, à la MINUL, à la MINUS et à la MINUT.

14. L'enseignement tiré de l'exécution de ces projets pilotes ont donné lieu à l'établissement d'un modèle qui a par la suite été intégré dans toutes les missions financées au moyen des budgets relatifs au maintien de la paix à compter du 1^{er} juillet 2008. Les chefs de mission sont tenus d'arrêter officiellement leurs plans et de rendre compte ultérieurement de leur exécution en consultation avec le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix. Les plans d'action concernant les missions financées au moyen du budget ordinaire ont été lancés en janvier 2009.

2. Équipes d'intervention

15. Le Département de l'appui aux missions a continué de déployer des « équipes d'intervention », qui sont chargées de prêter directement leur concours pour le recrutement et la gestion des ressources humaines administratives et techniques dans les missions. En 2007/08, des équipes d'intervention chargées de la sélection du personnel ont été déployées à la MINUAD, à la MINURCAT et à la MINUT et des équipes d'intervention pour l'organisation des carrières ont été déployées à la MINUK, à la MINUNEP, à la MONUC, au BINUSIL, à l'IIIC, à la MONUG, et à la MINUEE.

16. Les équipes d'intervention chargées de la sélection du personnel ont dispensé aux gestionnaires une formation, des conseils et un appui administratif en ce qui concerne les mécanismes généraux de recrutement et de sélection, à savoir notamment les politiques à appliquer, les directives, les procédures et les processus et leur propre rôle en la matière. Les missions auprès desquelles a été déployée une équipe d'intervention pour la sélection du personnel ont été habilitées à approuver techniquement le recrutement de candidats, y compris à la classe de directeur de l'appui à la mission/chef de l'appui à la mission.

17. Les équipes d'intervention pour l'organisation des carrières ont aidé le personnel des missions dont les effectifs étaient en cours de réduction ou de liquidation ou qui étaient en place de longue date à identifier les possibilités de réaffectation, en particulier auprès des missions qui venaient de démarrer, de celles qui étaient en expansion ou de celles qui connaissaient des taux de vacance de postes élevés. En 2009/10, des équipes d'intervention pour l'organisation des carrières seront déployées auprès de la MINUS, de la MINUT, de la MINUL et de l'ONUCI.

3. Gestion des aptitudes/amélioration des méthodes de travail

18. Dans le cadre de l'initiative lancée par le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions en vue d'améliorer les méthodes de travail, le Département de l'appui aux missions, en collaboration avec le Bureau de la gestion des ressources humaines, privilégie désormais les processus de dotation en effectifs (établissement de fichiers de candidats, sélection et entrée en fonctions) afin d'en rationaliser notablement l'application. La première phase de ces améliorations sera mise en œuvre dans le contexte du cadre de gestion des aptitudes (progiciel disponible dans le commerce), qui doit être mis en application dans les missions gérées par le Département des opérations de maintien de la paix et par le Département des affaires politiques après juillet 2009. Le principal objectif du cadre de gestion des aptitudes consiste à mettre en place dans l'intérêt de l'Organisation une solution permettant de gérer les ressources humaines de façon rationnelle et efficace à toutes les étapes du processus. Le système fera appel aux pratiques commerciales optimales pour toutes les phases de la vie professionnelle, à savoir gestion des vacances de poste, établissement des fichiers de candidats, mobilité, organisation des carrières, planification des effectifs, externalisation, entrée en fonctions informatisée, planification des successions et gestion des résultats.

19. La Division des opérations sur le terrain du personnel du Département de l'appui aux missions est chargée de coordonner toutes les phases des projets de gestion des aptitudes et d'amélioration des méthodes de travail, en coopération avec le Département de la gestion, ce qui comporte un certain nombre de mesures détaillées qui vont depuis le recensement des besoins avant la phase de démarrage jusqu'à la production de matériels pédagogiques au stade de la mise en application. Les projets intéressant la gestion des aptitudes et l'amélioration des méthodes de travail ont nécessité la participation à plein temps du personnel du Département de l'appui aux missions. Cette action se poursuivra lorsque sera inauguré le nouveau système durant le deuxième semestre de 2009, et s'appliquera à toutes les missions.

20. La production d'un modèle complet de méthodes de travail applicable aux ressources humaines constitue une contribution essentielle au succès de tous les aspects du projet. Si le système de gestion des aptitudes vise à améliorer la qualité d'ensemble de l'informatisation des processus et de l'analyse des données, il ne suffira pas en soi si, de son côté, la Division du personnel et des opérations sur le terrain n'engage pas sa propre action visant à une amélioration profonde et radicale des données. Il faudra mobiliser des compétences et des ressources supplémentaires notables pour mettre en place un système intégré d'entreposage moderne et professionnel des données et supprimer progressivement les applications qui n'ont plus de raisons d'être de manière à centraliser toutes les données en un seul répertoire. Ces efforts aboutiront à l'établissement de rapports, à l'élaboration de tableaux de bord, à l'établissement de feuilles de résultats et à l'élaboration d'outils d'aide informatique, de manière générale, à condition que les ressources techniques voulues soient spécifiquement mises à disposition afin d'appuyer ces efforts.

21. Outre les améliorations apportées aux systèmes de gestion des ressources humaines et les efforts concertés du Département de l'appui aux missions en vue de contribuer à l'élaboration et à la mise en place du nouveau cadre de gestion des aptitudes du Bureau de la gestion des ressources humaines, le renforcement et la restructuration de la Division du personnel et des opérations sur le terrain ont permis de doter la Division des moyens voulus pour s'employer à renforcer les

capacités en matière de gestion des ressources humaines. La Division a entrepris de mettre en place des mécanismes centraux d'examen des opérations sur le terrain en vue d'accroître la transparence des tâches liées à l'établissement des fichiers de candidats. Les organes centraux d'examen des opérations sur le terrain ont également pour mission de veiller à ce que les activités de sélection sur le terrain soient entièrement conformes aux pratiques en usage au Siège. En outre, la Division a entrepris de mettre à profit l'enseignement tiré des projets pilotes menés avec succès en 2008 pour améliorer la présélection, l'évaluation et la gestion du personnel dans les groupes professionnels relevant de la sécurité, de l'état de droit et des achats en nommant des gestionnaires de groupes professionnels et en introduisant ces pratiques dans 22 groupes professionnels. Le projet pilote a montré que l'on pouvait obtenir des gains en ce qui concerne la durée et l'efficacité du processus de sélection du personnel par les directeurs de programme, en particulier dans les missions viennent de débiter ou qui sont en expansion, grâce à une gestion centralisée du processus de présélection et d'évaluation. Cela permettra dans les deux cas d'améliorer sensiblement la transparence, l'efficacité et la rentabilité du système de sélection du personnel et de faciliter une mobilité accrue entre différentes missions sur le terrain tout en améliorant les possibilités de carrière du personnel affecté à ces missions.

4. Organisation des carrières

22. Au paragraphe 97 de son rapport sur l'audit des structures de gestion du Département des opérations de maintien de la paix (A/61/743), le Bureau des services de contrôle interne a recommandé au Département de lancer des programmes de perfectionnement du personnel dans les différents domaines relevant des opérations de paix. Le Bureau a également recommandé qu'un dispositif général de formation soit mis en place pour appuyer ces programmes. La création d'un mécanisme de perfectionnement du personnel et d'accompagnement des carrières à l'intention du personnel des missions est indispensable si l'on veut faire en sorte que l'Organisation puisse perfectionner et retenir les talents. Faute de dispositifs d'organisation des carrières et d'orientation professionnelle dans les missions en vue de répondre aux besoins opérationnels, on y constate l'existence de taux élevés de renouvellement du personnel et de vacance de postes.

23. Le Groupe de l'organisation des carrières au sein de la Division du personnel et des opérations sur le terrain privilégie les activités de développement qui portent sur le partage des tâches, le jumelage et l'identification des fonctions axées sur le développement dans une mission considérée afin de permettre l'élaboration de perspectives de carrière, la planification des carrières et des mesures de mobilité. Le Groupe a fourni ces services à environ 9 767 fonctionnaires recrutés sur le plan international et à 20 240 fonctionnaires nationaux dont l'affectation avait été approuvée durant la période allant de janvier à septembre 2008. En outre, durant cette même période, par suite de la réduction des effectifs et de la liquidation de la MINUK, de la MINUEE, de la MINUNEP, du BINUSIL, de l'IIC et de la MONUG, le Groupe de l'organisation des carrières s'est rendu auprès de ces missions afin d'aider le personnel en poste à trouver des possibilités de réaffectation. À ce jour, ces initiatives ont abouti à 300 réaffectations.

24. Sur la base de la recommandation du Bureau des services de contrôle interne et de l'enseignement tiré des activités susmentionnées, il faudra que les missions consacrent des ressources à plein temps pour renforcer les services

d'accompagnement des carrières offerts au personnel. De tels services devraient comporter notamment la capacité d'identifier les tâches axées sur le développement et de participer aux opérations de partage des tâches et de jumelage. On envisage de confier aux missions importantes le soin de fournir ces services aux missions dont les effectifs sont plus restreints dans la région. La mise en place d'une telle capacité viendrait compléter les ressources actuellement allouées au Groupe de l'organisation des carrières au Siège et permettrait de fournir un appui direct sur place au personnel des missions.

5. Formation

25. Un rapport distinct sur la formation au maintien de la paix (A/63/680), qui donne un aperçu général de la situation en matière de formation au maintien de la paix, est également soumis à l'Assemblée générale. Le Service intégré de formation fournit un appui au Département des opérations de maintien de la paix et au Département de l'appui aux missions, aux pays qui fournissent des contingents, aux pays qui fournissent des forces de police et aux missions sur le terrain dans le domaine de la formation du personnel civil, militaire et policier. Les priorités arrêtées pour le Service sont conformes à la stratégie générale de formation approuvée en 2008 et élaborée sur la base d'une évaluation détaillée des besoins dont l'objet avait été d'identifier les besoins les plus cruciaux. Les activités de formation sont adaptées aux politiques et priorités des deux départements.

26. Pour ce qui est de l'appui aux missions, on a déterminé que l'administration du personnel était un domaine qui nécessitait une attention particulière, eu égard à l'importance des risques sur le plan de la gestion et dans le domaine financier et compte tenu des responsabilités déléguées par le Département de la gestion au Département de l'appui aux missions et, de ce fait, aux sections qui s'occupent dans les missions des questions de personnel. Ces activités ont fait l'objet d'un audit et, dans son rapport, le Bureau des services de contrôle interne rend compte de ses conclusions, des procédures administratives de révision et de recours et des préoccupations en matière de gestion. En collaboration avec le PNUD et Cornell University, un module d'apprentissage en ligne a été établi pour former et certifier le personnel chargé de la gestion des ressources humaines au Siège et sur le terrain. En faisant appel à des experts, le Département de l'appui aux missions travaillera avec un technicien accrédité pour mettre en place des modules spécifiques d'apprentissage en ligne à l'intention du Département proprement dit. Trois modules de ce type porteraient sur les thèmes ci-après : modalités générales de gestion des ressources humaines des missions des Nations Unies sur le terrain; recrutement, sélection et entrée en fonctions; et administration des prestations. Ces modules d'apprentissage, qui seront obligatoires, permettront de renforcer la qualité et la normalisation en ce qui concerne l'application des règles, politiques et procédures régissant la gestion des ressources humaines par les spécialistes de la question.

27. Une autre initiative en matière de formation, à savoir le programme qui vise à répertorier toutes les personnes ayant suivi une formation, lancé en mai 2008, a pour objet de remédier aux pénuries critiques de spécialistes des ressources humaines dans les missions sur le terrain. Il s'agit d'un effort conjoint du Siège et des missions qui doit permettre de dispenser sur place une formation intensive à un groupe sélectionné de candidats externes qui ont été évalués par un jury d'entretien et agréés par le Directeur de la Division du personnel et des opérations sur le terrain avant d'être inscrits sur le fichier des spécialistes des ressources humaines. La Division du

personnel et des opérations sur le terrain a ainsi formé 10 spécialistes dans le cadre du premier programme. À l'issue d'un programme initial de formation de trois mois, ces candidats externes ont été déployés dans les sections des missions de maintien de la paix qui sont en charge des ressources humaines (MINUS, MINURCAT, MINUAD, MINUT, MANUA et MONUC) pour y effectuer un stage supplémentaire de trois mois. Un deuxième programme doit être organisé au début de 2009. La Division du budget et des finances a également fait appel à ce programme. Le premier groupe de spécialistes du budget a été sélectionné, formé au Siège pendant trois mois puis déployé dans les missions de maintien de la paix (MINURCAT, MINUS, MINUAD, MONUC, ONUCI, MINUT). On a pu de la sorte réduire le nombre des vacances de postes dans les services budgétaires de ces missions. D'après les indications données par les responsables des missions, ceux-ci sont très satisfaits du travail des intéressés. On prévoit que le prochain programme sera organisé par la Division du budget et des finances durant le premier semestre de 2009.

28. Le programme de formation des cadres des missions à l'administration et à la gestion des ressources est une autre initiative pilote mise en place en 2008. Le programme a été élaboré pour dispenser au personnel une formation lui permettant d'acquérir un niveau requis de connaissances et de compétences et renforcer du même fait l'exécution des fonctions administratives et la responsabilisation dans les missions sur le terrain. Tout au long de 2008, le groupe pilote affecté au programme, dont les membres ont été prélevés sur le personnel existant des missions, a donné des indications très détaillées sur les résultats des modules d'apprentissage en ligne, sur l'établissement de scénarios, sur les ateliers consacrés à l'épanouissement personnel, sur les études de cas et sur les méthodes reposant sur la création d'ateliers face à face, ainsi que sur l'évolution du rôle des animateurs du programme qui avaient contribué et participé aux améliorations apportées aux matières enseignées. On trouvera des indications plus détaillées concernant le programme pilote et les mesures proposées pour sa mise en place dans le rapport du Secrétaire général sur la formation au maintien de la paix (A/63/680). Des discussions ont été engagées avec le Département de la gestion au sujet de la possibilité d'utiliser le programme de formation des cadres des missions à l'administration et à la gestion des ressources en tant que moyen d'accélérer l'autorisation et la nomination du personnel aux postes clefs d'appui dans les missions. Les participants recevraient une formation accélérée qui leur permettrait d'acquérir des connaissances pour lesquelles il leur faudrait normalement compter de nombreuses années d'expérience sur le terrain et au siège. Des ressources sont demandées dans le budget du compte d'appui de 2009/10 afin d'institutionnaliser le programme de formation des cadres des missions à l'administration et à la gestion des ressources dans le cadre de l'approche intégrée globale appliquée par le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions pour ce qui est des activités de formation.

6. Recours aux engagements au titre de la série 300 et de la série 100 du Règlement du personnel

29. Dans sa résolution 62/238, l'Assemblée générale a décidé de proroger jusqu'au 30 juin 2008 sa décision de suspendre l'application du plafond de quatre ans fixé pour les engagements de durée limitée et a autorisé le Secrétaire général à rengager au titre de la série 100 du Règlement du personnel les membres du personnel affectés à une mission qui bénéficiaient d'un engagement régi par les dispositions de

la série 300 et qui auraient atteint le plafond de quatre ans au 30 juin 2008, à condition que les fonctions exercées par les intéressés aient été évaluées et jugées indispensables et que les résultats des intéressés aient été entièrement satisfaisants. La suspension susmentionnée de l'application du plafond de quatre ans et la décision de rengager au titre de la série 100 du Règlement du personnel les membres du personnel affectés à une mission qui bénéficiaient d'un engagement régi par les dispositions de la série 300 et qui avaient atteint le plafond de quatre ans ont été ultérieurement prorogées par l'Assemblée générale jusqu'au 31 décembre 2008 et jusqu'au 30 juin 2009, dans sa décision 62/549 et dans sa résolution 63/250 du 24 décembre 2008, respectivement.

30. Comme il est indiqué dans le tableau ci-dessous, durant la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2008, 485 fonctionnaires recrutés sur le plan international affectés à des missions sur le terrain ont atteint le plafond de quatre ans fixé pour les engagements de durée limitée. Le 1^{er} octobre 2008, 239 fonctionnaires remplissant les conditions requises ont été rengagés au titre de la série 100 du Règlement du personnel. Quarante et un fonctionnaires n'ont pas été rengagés au titre de cette série. Sur ceux qui n'ont pas été rengagés, 12 ont donné leur démission, 26 n'ont pas été rengagés du fait que l'effectif de leur mission avait été réduit ou que le mandat de cette mission était incertain et 3 n'ont pas été rengagés parce que leurs services ne donnaient pas satisfaction. À la date d'établissement du présent rapport, le rengagement de 205 fonctionnaires était à l'examen.

31. Dans sa résolution 63/250, l'Assemblée générale a approuvé les nouveaux arrangements contractuels, prévoyant trois types d'engagement (engagements temporaires, engagements de durée déterminée et engagements de caractère continu) régis par un seul règlement, qui seraient mis en application à compter du 1^{er} juillet 2009. En outre, l'Assemblée a décidé de considérer les missions établies existantes comme lieux d'affectation ouverts aux familles et les missions spéciales existantes comme lieux d'affectation déconseillés aux familles, à compter du 1^{er} juillet 2009; et elle a également décidé que tous les fonctionnaires nommés ou affectés à des missions dans des lieux d'affectation déconseillés aux familles devraient bénéficier des conditions d'installation conformes à celles du régime commun des Nations Unies, hors régi Opérations spéciales. Les nouveaux arrangements contractuels et les conditions d'emploi applicables aux lieux d'affectation déconseillés aux familles prendront effet dans les opérations de maintien de la paix et dans les missions politiques spéciales le 1^{er} juillet 2009.

32. Dans sa résolution 63/250, l'Assemblée générale a fait siennes les conclusions et recommandations figurant dans le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/63/526 et Corr.1), sous réserve des dispositions de la résolution, y compris la recommandation du Comité consultatif selon laquelle l'harmonisation devrait être opérée selon des modalités telles qu'elle n'entraîne aucune réduction de la rémunération totale des fonctionnaires en poste. En conséquence, on élabore actuellement des dispositions transitoires visant à atténuer toute répercussion négative que les nouvelles conditions d'emploi pourraient avoir pour le personnel en poste. Les mesures de cette nature, sous forme d'une indemnité personnelle de transition au bénéfice des fonctionnaires ainsi touchés se traduiraient par des dépenses d'environ 18,7 millions de dollars durant les premiers 12 mois d'application. Cela tient à l'écart important qui existe dans le cadre de certains fonctionnaires, principalement s'agissant des traitements les plus bas, quant au montant de la présente indemnité de subsistance (missions) à la

MINUSTAH, à la MINURCAT, à la MONUC, à la MINUS, à la MINUAD et à la MINUL et quant au montant de l'indemnité de poste, de l'indemnité de mobilité et de sujétion ainsi que des allocations-logement dans ces mêmes lieux d'affectation, qui varie en fonction du niveau de traitement. Le coût de l'indemnité personnelle de transition sera couvert au moyen des ressources existantes dans la mesure du possible et il en sera état dans le rapport sur l'exécution du budget de chaque mission. On compte que l'indemnité de transition sera progressivement réduite, puis éliminée dans un laps de temps raisonnable.

Tableau 5

Rengagements avec passage à la série 100 effectués dans les missions entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2008

Mission	Pas de rengagement		Pas de rengagement Total	Rengagements		Rengagements Total	En attente		En attente Total	Total général
	Service mobile	Administrateurs		Service mobile	Administrateurs		Service mobile	Administrateurs		
BINUB				14	6	20	2	2	4	24
MINURCAT							2	2	4	4
MINURSO				2		2		1	1	3
MINUSTAH	2	1	3	30	7	37	16	20	36	76
MONUC	1	2	3	21	16	37	15	4	19	59
ONUCI				32	11	43	15	11	26	69
MANUA				4		4	5	3	8	12
MANUI				6	4	10	17	3	20	30
MINUAD				1	1	2	10	3	13	15
UNIIIC	1	1	2				1		1	3
BINUSIL	3	3	6	2		2				8
MINUEE	1	2	3				2	2	4	7
MINUK	3	14	17	1	2	3	2	4	6	26
MINUL	2	2	4	43	14	57	6	9	15	76
MINUNEP		1	1				5	4	9	10
MINUS		1	1	8	6	14	10	7	17	32
MINUT	1		1	3	2	5	6	10	16	22
MONUG				3		3	5		5	8
UNPOS								1	1	1
Total général	14	27	41	170	69	239	119	86	205	485

7. Indemnité de subsistance (missions)

33. Dans la section XI de sa résolution 61/276, l'Assemblée générale a autorisé le versement d'une indemnité de subsistance (missions), le cas échéant, aux officiers d'état-major appelés à se déplacer dans la zone de la mission lorsque celle-ci n'est pas en mesure de les loger ou de les nourrir, et de revenir sur la question lorsqu'elle examinerait l'étude demandée au paragraphe 56 du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/61/852). Dans ce rapport, le Comité avait prié le Secrétaire général d'étudier la question des frais de déplacement dans la zone de la mission en vue d'élaborer une politique systématique fondée sur les conditions locales qui tiendrait compte du souci d'économie et serait équitable à l'égard du personnel intéressé.

34. La politique régissant le versement de l'indemnité de subsistance (missions) est exposée dans l'instruction administrative ST/AI/1997/6 et dans les amendements qui lui ont été apportés ultérieurement. Cette politique s'applique au personnel civil recruté sur le plan international dans toutes les missions spéciales ainsi qu'aux observateurs militaires des Nations Unies, aux membres de la police civile des Nations Unies et aux officiers d'état-major. En application de la politique initiale, un fonctionnaire effectuant un déplacement autorisé qui l'oblige à passer la nuit ailleurs que dans son lieu d'affectation dans la zone de la mission peut, indépendamment de l'indemnité de subsistance (missions) qui lui est normalement versée, se voir rembourser les frais de logement liés à ce déplacement, sur présentation d'une note de frais, étant entendu que le montant remboursé ne peut être supérieur à l'élément logement de l'indemnité de subsistance (missions) applicable au lieu considéré. De l'avis d'un certain nombre de missions, les dispositions initiales ne permettaient pas de rembourser véritablement les dépenses encourues par les intéressés. Il en était ainsi en particulier lorsque les déplacements en question consistaient à se rendre dans un autre pays. En outre, les missions se sont plaintes d'avoir à produire une note de frais, ce qui leur imposait un fardeau administratif inutile. En conséquence, l'instruction administrative a été ultérieurement modifiée en juin 2002 (ST/AI/2002/5) et les intéressés reçoivent désormais l'indemnité de subsistance (missions) applicable pendant les 30 premiers jours au lieu d'affectation où ils séjournent ainsi que l'élément logement de l'indemnité de subsistance (missions). Pour simplifier les formalités administratives, il n'y a plus lieu de présenter une note de frais.

35. Comme l'avait demandé le Comité consultatif dans son rapport (A/61/852), on a entrepris d'étudier la pratique en usage consistant à verser une indemnité journalière de subsistance (missions) lors des déplacements dans la zone de la mission. Cette étude a montré que le souci de contenir les coûts était la principale raison pour laquelle les missions s'écartaient de la politique établie consistant à verser une indemnité de subsistance (missions) au titre des voyages effectués dans la zone de la mission. Certaines missions ont également considéré que le montant de l'indemnité de subsistance (missions) au titre des déplacements dans la zone de la mission était dans certains cas excessif, en particulier dans les lieux éloignés où les frais d'hébergement dans les hôtels étaient souvent assez faibles.

36. Lorsqu'on a revu la politique applicable au versement de l'indemnité de subsistance (missions) au titre des déplacements effectués dans la zone de la mission, on a tenu compte du fait que des impératifs financiers différents pouvaient s'appliquer selon le cas. Pour les fonctionnaires en déplacement autorisé dans la

zone de la mission qui doivent se rendre dans un autre pays, la politique existante consistant à verser l'indemnité de subsistance (missions) applicable pendant les 30 premiers jours au lieu où séjourne l'intéressé, en plus de l'élément logement de l'indemnité de subsistance (missions) au lieu même d'affectation de l'intéressé, continuera de s'appliquer. Dans le cas des déplacements dans la zone de la mission mais à l'intérieur du même pays, l'indemnité de subsistance (missions) du montant normal après 30 jours serait versée au taux applicable dans le lieu d'affectation de l'intéressé, à quoi s'ajouterait l'élément logement de l'indemnité de subsistance (missions), dont l'objet est de couvrir les frais d'hébergement dans un hôtel situé dans un lieu autre que le lieu d'affectation.

37. Une fois arrêtée et promulguée, la politique révisée relative au versement de l'indemnité de subsistance (missions) à l'occasion des déplacements dans la zone de la mission permet de s'adapter aux diverses situations sur le terrain, fournit une compensation adéquate et est plus simple à administrer. La politique révisée s'applique aux fonctionnaires recrutés sur le plan international qui reçoivent une indemnité de subsistance (missions). Si cette politique révisée est également applicable de manière générale aux observateurs militaires des Nations Unies, au personnel de police des Nations Unies et aux officiers d'état-major lorsque l'on ne peut trouver sur place de possibilités de logement ou de nourriture, il est loisible aux missions de continuer à appliquer les dispositions existantes en ce qui concerne le versement de l'indemnité de subsistance (missions) à l'occasion des patrouilles de longue durée ou des relèves dans la zone de la mission, eu égard, selon qu'il convient, aux besoins opérationnels uniques et spécifiques de chaque mission.

8. Emploi de consultants

38. Dans la section III de sa résolution 60/266, puis de nouveau dans la section VI de sa résolution 61/276, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de tirer pleinement parti des synergies qui existent actuellement dans le système des Nations Unies et de mettre au point un mécanisme d'évaluation efficace pour l'appel à des concours extérieurs. Elle a en outre prié le Secrétaire général de veiller à ce que, lorsqu'ils font appel à des consultants externes au sein de l'Organisation, les cadres supérieurs et les directeurs de programme se conforment aux procédures administratives et au Règlement financier et règles de gestion financière en vigueur en respectant scrupuleusement les mandats des organes de contrôle interne et externe et les prérogatives de l'Assemblée générale en matière de contrôle, et de lui rendre compte à ce sujet. Les informations demandées sont fournies dans le rapport du Secrétaire général intitulé « Consultants et vacataires » (A/63/310/Add.3).

B. Appui logistique et informatique

1. Opérations aériennes

39. Le coût qu'entraîne la prestation de services aériens aux missions a augmenté considérablement ces deux dernières années. Des facteurs tels que la hausse du coût du kérosène, et les inquiétudes causées aux opérateurs par l'environnement de sécurité renforcé dans lequel fonctionnent les missions, ont donné de plus en plus de mal au Département de l'appui aux missions (DAM) pour réduire les coûts globaux de fonctionnement. Le Département a donc cherché plus activement encore à trouver et utiliser les pratiques de référence, et a lancé un train de mesures destinées à

améliorer l'efficacité et le rendement sans compromettre l'appui en place aux missions pour la poursuite des objectifs prescrits, ni le respect des normes de sûreté et de sécurité des missions. Ces mesures incitent à améliorer l'utilisation des moyens aériens et à optimiser l'usage des différents groupes d'appareils, et permettent d'attendre une réduction des coûts d'exploitation réels. Elles comportent notamment l'utilisation des moyens aériens en fonction d'une conception régionale et mondiale. Cela suppose la mise en place de nouvelles structures de routes aériennes, basées sur le principe de plaques tournantes avec routes rayonnantes, d'où des avions plus petits ou des hélicoptères achemineront passagers et fret jusqu'aux petits sites d'atterrissage. On s'emploiera aussi à trouver des moyens de diminuer le volume de kérosène consommé, notamment en mettant en balance l'âge des appareils et les modèles plus récents, moins gourmands. Le Département sait aussi que ces changements exigeront l'acquisition et la mise au point des technologies nécessaires.

40. Élément essentiel dans la poursuite de cet objectif, le Centre des opérations aériennes de la Base de soutien logistique des Nations Unies (BSLB) constitue la plate-forme centrale de gestion des appareils déployés pour les transports stratégiques, selon les principes mondial d'utilisation des moyens et régional d'optimisation des groupes d'appareils. Pour la phase en cours, le Centre des opérations aériennes s'emploie à stabiliser le contrôle de la flotte de réserve pour l'Afrique de l'Est et de la flotte de réserve pour l'Afrique de l'Ouest, à mettre en place des vols long-courrier en Afrique de l'Est et en Afrique de l'Ouest, à assurer le soutien initial à la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT) et à l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD), et à mettre en place des opérations 24 heures sur 24, y compris la localisation et le suivi de tous les appareils servant aux transports stratégiques de passagers ou de fret à long ou à court terme, à aider à obtenir les autorisations de vol et d'atterrissage et les créneaux d'arrivée ou de départ nécessaires, à optimiser les charges utiles, et à aider à déterminer les spécifications d'aviation, à effectuer les analyses techniques et à choisir les appareils, à gérer les marchés, et à examiner les dispositions financières et approuver les factures.

41. Il est à signaler que sous le contrôle du Centre des opérations aériennes, le Département a commencé à utiliser des avions long-courrier pour assurer dans le monde entier le transport de passagers des pays fournissant des contingents aux Nations Unies, afin de réduire le nombre des coûteux vols affrétés à court terme pour le transport de passagers. Le DAM et le Programme alimentaire mondial (PAM) ont désormais fixé, avec l'aide de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), un ensemble commun de normes d'aviation qui favorisent la sûreté aérienne, atténuent les risques pour l'organisation et le personnel des Nations Unies, et facilitent en outre l'interopérabilité et la mise en commun de ressources entre les organisations associées pour l'appui aérien. Par ailleurs, le Département a dressé un calendrier d'audits et d'inspections sur place des appareils du commerce, et d'évaluations des opérations aériennes dans les missions.

42. Il est désormais apparu que la plus forte proportion des accidents tient aux conditions du terrain sur les aérodromes. Des travaux mettant en meilleur état les aéroports et les terrains d'aviation des missions permettront d'améliorer sensiblement la sûreté, de réduire les risques et d'améliorer l'efficacité et la sécurité des opérations. En consentant un investissement supplémentaire pour ces travaux, on obtiendra des équipements d'aviation sûrs, conformes aux normes de l'OACI et aux pratiques de référence de la branche. Cela permettra aussi au DAM d'utiliser sur

ces terrains mis aux normes des appareils plus rentables et économiques. Des pistes, des infrastructures, des systèmes de fret et des équipements d'appui au sol améliorés permettront d'utiliser des appareils plus gros ou plus économiques, selon les routes aériennes les plus directes, sur des plages diurnes plus longues. Au cours de l'exercice 2009/10, la MINUAD prévoit de remettre en état ou de construire des bases aériennes de transit et des aires de trafic et des aires de stationnement dans les principaux aéroports, afin de permettre d'opérer en toute sûreté, compte tenu des équipements en place et des besoins opérationnels de la Mission.

43. Le Département met au point en outre un accord de services de gestion avec l'OACI, qui servira d'accord global pour la prestation de certains services d'appui (gestion, certification technique) en matière d'aménagement d'aérodromes et de développement de l'aviation civile dans les pays où les terrains d'aviation sont mal équipés. L'OACI apporterait également son aide pour l'achat de matériel de gestion du trafic aérien et de systèmes de communications, surveillance et navigation, de travaux de génie, et d'autres matériels et services.

44. Dans sa résolution 61/276, l'Assemblée générale a noté qu'elle examinerait, si le concept de centre régional pour la sécurité aérienne est applicable, des propositions relatives à la création d'autres bureaux régionaux pour la sécurité aérienne. Dans le rapport du Secrétaire général (A/62/727), le DAM a fait savoir à l'Assemblée générale que l'évaluation préliminaire des activités du Bureau régional de la sécurité aérienne de la BSLB avait été favorable. Le Département envisage donc d'en étendre le domaine de compétence à la FINUL, à l'UNFICYP et à la MANUI. Des visites d'évaluation préliminaire ont eu lieu en septembre 2008 et un autre voyage à la FINUL est prévu. Le Département reste également déterminé à créer un Bureau régional de la sécurité aérienne pour les missions en Afrique de l'Ouest (MINUL, ONUCI, BINUCSIL et UNOWA), et s'emploiera à l'instituer officiellement en 2009/10 avec des ressources déjà approuvées.

45. L'Assemblée générale a prié le Secrétaire général, dans sa résolution 61/276, de continuer de procéder à des contrôles de qualité et à des évaluations des services aériens afin de veiller au strict respect des normes établies. Au cours de la période considérée, le DAM, par le biais du programme d'assurance qualité du transport aérien a veillé à ce que tous les transporteurs avec qui un marché avait été conclu respectent sans faille les normes et pratiques recommandées (SARP) fixées dans la Convention relative à l'aviation civile internationale et ses annexes, et dans leur législation nationale. Cette obligation s'est ajoutée à l'obligation faite aux transporteurs aériens de suivre les Normes aéronautiques applicables au transport aérien du maintien de la paix et des opérations humanitaires et aux politiques, directives, principes et procédures du Département applicables aux transports aériens. Le programme d'assurance qualité du transport aérien représente la référence par rapport à laquelle a été mesuré le respect des normes dans les activités des transporteurs aériens. Au cours de la période considérée, 10 nouveaux transporteurs ont été enregistrés au titre de la procédure de préqualification préalable à l'enregistrement en tant que fournisseurs de transports aériens pour les Nations Unies. Le Département s'est en outre assuré que les services d'appui aériens et au sol restaient convenables, par des visites d'inspection qui ont permis de veiller à ce que l'évaluation de l'ensemble des activités aériennes ait la portée et la périodicité correspondant aux opérations, y compris grâce au programme de surveillance et de prévention continues qui améliore la sécurité et la gestion des marchés, et atténue les risques dans les opérations de transports aériens du Département. Trois inspections de qualité ont été menées dans les missions.

46. La surveillance et le contrôle continus dans le cadre du programme d'assurance qualité du transport aérien a pour but principal d'en étudier et d'en apprécier l'efficacité et la conformité aux principes arrêtés et aux normes applicables à l'exploitation et à l'entretien. Le contrôle est fondé sur les inspections de qualité, les audits, les mesures correctives et complémentaires. Il a pour objet d'éliminer les causes d'un fonctionnement non satisfaisant. Tout écart par rapport aux normes a été consigné aux fins d'examen ultérieur et de recommandations de mesures correctives à prendre par les transporteurs aériens en cause. Ces activités ont été réalisées suite au rapport consacré par le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) à son audit sur le respect des normes de sécurité dans la prestation de services de transport aérien aux missions de maintien de la paix des Nations Unies (A/59/347) et aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes.

2. Transports terrestres : pièces de rechange

47. L'Assemblée générale a expressément prié le Secrétaire général de lui rendre compte dans son prochain rapport d'ensemble des progrès accomplis sur le plan de la gestion des pièces de rechange à l'échelle mondiale. Depuis que le Secrétaire général a soumis son rapport (A/62/727), des mesures ont été prises au Siège comme sur le terrain pour améliorer la gestion des pièces de rechange. Le DAM a mis au point et appliqué dans le Système Galileo de gestion des stocks un système complet de gestion du parc dans lequel entre la gestion des pièces de rechange.

48. La première version du système de gestion du parc a été achevée en novembre 2007; un programme pilote et des tests ont été réalisés à la BSLB en décembre 2007. Le système a ensuite été testé en mission à l'ONUCI en février 2008. La mise en service et la formation sont désormais achevées dans toutes les missions sauf la MINUK. La formation y sera organisée au début de 2009.

49. Une fonctionnalité essentielle du système de gestion du parc est la possibilité d'en tirer des états spécifiques sur les volumes en stock et les taux d'utilisation, de sorte que les responsables ont sans retard les informations voulues pour prévoir leurs cycles de réapprovisionnement. Il retient aussi les données sur l'entretien des véhicules et le coût des pièces, ce qui permettra d'établir des prévisions budgétaires plus exactes.

50. Se servant des ressources qui lui avaient été allouées sur le budget du compte d'appui pour 2008/09, le Département étudie également des moyens d'utiliser les informations servant à la gestion des pièces de rechange pour normaliser, suivre et prévoir l'évolution des besoins du parc de véhicules terrestres dans son ensemble, ainsi que se doter de la capacité d'évaluer le potentiel d'obsolescence compte tenu de diverses considérations opérationnelles ou contractuelles.

51. Pour examiner la gestion des pièces détachées, on a réfléchi à la possibilité de faire intervenir la BSLB pour en améliorer la gestion à l'échelle mondiale. On y avait déjà réfléchi lors de l'application du principe des stocks stratégiques pour déploiement rapide, mais le Département avait conclu que si la Base jouait un rôle essentiel pour réduire les délais dans la chaîne d'approvisionnement des articles de coût élevé ou d'articles techniques durables, son intervention ne serait pas nécessairement utile pour les pièces détachées, qui sont généralement disponibles sans délai, et peuvent être expédiées directement aux missions.

3. Gestion des carburants

52. Comme il était dit dans le précédent rapport d'ensemble (A/62/727), le manuel de gestion des carburants a fait l'objet d'un examen approfondi qui s'inscrivait dans l'action engagée par le Secrétaire général pour améliorer la gestion des carburants, visant notamment la mise au point d'un manuel complet et la mise en service proposée d'un système électronique de gestion des carburants. En consultation étroite avec les missions et les autres entités participant à l'exploitation, le manuel des carburants a été achevé sous forme définitive le 14 juillet 2008 et largement diffusé. Le Département a proposé de réunir une conférence sur les carburants au début de 2009, qui permettrait de donner aux participants des informations détaillées sur la manière dont le manuel les aidera à gérer tous les aspects de la question, tels que normes internationales, procédés et procédures, provenance, gestion de la chaîne d'approvisionnement, planification du lancement d'une mission, planification des urgences, assurances de qualité, contrôle de qualité, prévention des fraudes, santé et sécurité, ainsi qu'aspects environnementaux.

53. Le Secrétaire général a également indiqué précédemment à l'Assemblée générale que le DAM avait entamé l'acquisition d'un système électronique de comptabilisation des carburants dans les missions. Les comités d'examen des projets ont examiné et approuvé les études de viabilité du système, prévoyant l'élaboration des spécifications techniques et le lancement d'un appel d'offres concernant un progiciel composé d'éléments existant dans le commerce pour la fin de 2007 et le début de 2008. Le Département comptait déployer le système dans les missions au début de 2009. Mais la question s'est posée de la compatibilité avec le Progiciel de gestion intégré (PGI). Ce dernier risquant de ne pas offrir de fonctionnalités de gestion des carburants avant bon nombre d'années, il faudra que le Département trouve des systèmes plus robustes de gestion des carburants, ainsi que les ressources nécessaires pour la planification de la mise en service comme pour le déploiement proprement dit.

54. On a entamé en septembre 2008, afin d'obtenir de nouvelles améliorations, un examen des pratiques actuelles de gestion des carburants sur le terrain et des modèles d'activité en usage, espérant que les jeux de pratiques de référence seraient livrés avant mars 2009. Les consultants ont pour priorité – outre l'analyse des risques opérationnels, celle des coûts de prestation des services et l'étude d'une stratégie d'acquisition régionale – d'examiner les équipements essentiels d'approvisionnement en carburants dans les missions. Il est possible que l'application des recommandations finales exige de nouveaux investissements techniques et la conclusion de nouveaux marchés pour du matériel technique.

4. Rations alimentaires

55. Dans le dernier rapport d'ensemble (A/62/727), le Secrétaire général a informé l'Assemblée générale des améliorations apportées à la gestion des rations alimentaires. Un aspect de la gestion est resté particulièrement difficile tout au long de l'année 2008, celui du stockage convenable et à bonne température, pour éviter que les rations ne se gâtent une fois qu'elles ont été livrées aux contingents.

56. La mise au point de la version définitive du contrat-type relatif à la fourniture de rations alimentaires et d'autres services à l'Organisation des Nations Unies, approuvé par le Bureau des affaires juridiques, a permis de renforcer les droits de l'ONU s'agissant de la manutention, du stockage et de la distribution des rations

alimentaires et des boîtes de rations par les fournisseurs. Le contrat-type prévoit qu'il incombe à ces derniers de mettre en place, gérer et exploiter des entrepôts et des locaux d'entreposage de volume suffisant pour permettre de respecter les paramètres énoncés dans le contrat, et des locaux de stockage des aliments froids et surgelés munis de thermomètres extérieurs et de thermographes en bon état pour le stockage de tous les aliments périssables et surgelés. Ces paramètres sont fixés compte tenu des températures qui règnent généralement dans les missions, et stipulent des valeurs minimales pour les températures de stockage.

57. Pour ce qui est du contrôle, le Groupe de l'assurance qualité des missions vérifie les états de température relevés par les thermographes dans les entrepôts des fournisseurs et sur les sites des contingents. Il incombe aux chefs de corps de présenter des demandes exactes de rations alimentaires pour leur contingent ou unité, de faire stocker les produits frais dans un local de stockage adapté, où la température soit comprise dans les fourchettes prescrites, et de veiller au roulement des stocks à chaque livraison, de manière à faire respecter le principe « premier livré, premier sorti ».

58. Pour garantir que les contingents disposent de réserves suffisantes, le fournisseur doit recevoir, entreposer et gérer un approvisionnement d'aliments appartenant à l'ONU pour une période allant jusqu'à 14 jours. Ce paramètre est désormais contrôlé tous les mois, avec publication d'un état des aliments appartenant à l'ONU indiquant les stocks par type et date de péremption. De plus, les fournisseurs sont tenus de fournir un autre lot pour 14 jours supplémentaires de rations de réserve, du volume nécessaire compte tenu des effectifs, à tout moment pendant la durée de fonctionnement d'une mission.

59. Tandis qu'on apporte ces améliorations, la multiplication des opérations de maintien de la paix imposant des tâches logistiques ardues et des difficultés de chaîne internationale d'approvisionnement alimentaire, à quoi s'ajoute l'envolée des prix alimentaires dans le monde entier, expliquent que le Département ait du mal à soutenir et contrôler le fonctionnement de l'approvisionnement des missions en rations alimentaires dans la limite des ressources disponibles actuellement.

5. Achats

60. La valeur en dollars des achats effectués par le Secrétariat de l'ONU a plus que doublé depuis six ans, atteignant désormais près de 1,9 milliards de dollars par an, dont 85 % approximativement liés aux opérations de terrain des Nations Unies. Ces opérations ont de plus en plus retenu l'attention ces dernières années, le but étant d'améliorer la gestion de la chaîne d'approvisionnement, d'optimiser les ressources et de renforcer la gouvernance et le contrôle.

61. Il est devenu encore plus ardu d'approvisionner efficacement et économiquement les opérations, sous l'effet des facteurs suivants :

- Échéances très serrées imposées par le Conseil de sécurité;
- Déploiement simultané de plusieurs missions complexes;
- Certains procédés et systèmes qui ne sont pas toujours adaptés au soutien d'opérations de terrain complexes, se déroulant dans un environnement austère, tandis que le calendrier de déploiement est serré;

- Aggravation des risques de sûreté et de sécurité pour les biens et le personnel de l'Organisation des Nations Unies;
- Lieux inaccessibles où sont déployées certaines opérations, chaînes d'approvisionnement longues, et limites des équipements physiques et commerciaux en place;
- Disponibilité insuffisante de certains équipements de soutien indispensables.

62. Rien ne donne à penser que les difficultés d'approvisionnement des missions doivent s'atténuer, particulièrement dans les régions peu sûres ou lorsqu'il faut traverser un terrain inaccessible. L'Organisation a recouru ces dernières années à certaines mesures extraordinaires pour obtenir des services d'approvisionnement suffisants. Le niveau et la portée des délégations de pouvoirs en matière d'achats ont été révisés en hausse compte tenu de l'accroissement des besoins sur le terrain, mais il faudrait un réexamen plus fondamental des achats des Nations Unies pour les opérations de terrain. Le Secrétaire général avancera à la soixante-troisième session de l'Assemblée générale des propositions visant à améliorer la gouvernance et le contrôle des procédures d'achats, le but étant d'établir une division du travail claire et réaliste et de créer un climat amélioré pour le contrôle, tout en assurant aux opérations de terrain des biens et des services de qualité, livrés en temps utile.

C. Établissement du budget des missions

63. Le Département de l'appui aux missions a lancé l'an dernier deux nouvelles initiatives pour concourir à simplifier le processus budgétaire et à faire en sorte que les projets de budget des opérations de maintien de la paix et des missions politiques spéciales soient présentés dans les délais impartis et de meilleure qualité. La première, Abacus, consiste à envoyer sur le terrain des équipes chargées du budget au Siège, pour qu'elles aident les missions à établir leur budget. La seconde, mentionnée plus haut (par. 27), qui consiste à répertorier les personnes ayant suivi une formation spéciale, a pour objet de renforcer les capacités des bureaux du budget des missions, en donnant la possibilité d'affecter rapidement pour l'établissement du budget dans les missions du personnel bien formé.

64. Le Département a appliqué la méthode des équipes Abacus en mode pilote dans trois opérations de maintien de la paix (MONUC, ONUCI et MINUL) en septembre 2007, et dans une autre (MINURCAT) en janvier 2008. Grâce à cette méthode, la Division, qui examinait auparavant les budgets au Siège, a ainsi redéfini le rôle qu'elle joue, en conseillant sur place, sur le terrain, une cinquantaine de membres du personnel des missions pendant l'établissement du budget. Les équipes Abacus comprennent des fonctionnaires des quatre divisions du Département. Cette initiative a permis de réduire le temps nécessaire au Département de l'appui aux missions pour examiner les projets de budget au Siège, le ramenant d'environ trois semaines à une journée, d'où gain d'efficacité pour l'établissement des budgets et gain de temps pour leur présentation. De plus, les conseils directement dispensés à toutes les parties prenantes au budget ont amélioré la qualité des documents présentés, et donné un sentiment de maîtrise dans les missions. Une enquête auprès des participants à Abacus dans les missions a montré que pour 88 % des enquêtés ayant répondu, les projets de budget étaient de meilleure qualité grâce à cette initiative.

65. Du fait des résultats de l'essai pilote, on a augmenté le nombre des missions d'équipes Abacus pour l'établissement du budget team 2009/10 des missions : des équipes se sont rendues dans sept missions de maintien de la paix (MINUSTAH, MONUC, FINUL, MINUS, MINUT, MINUAD, MINURCAT) et dans trois missions politiques spéciales (MANUA, Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest, CMCN). Les résultats en ont été analogues à ceux de l'essai pilote, le Département des opérations de maintien de la paix, le Département des affaires politiques et le Département de l'appui aux missions ayant présenté sans retard les projets de budget des missions au Département de la gestion. Les visites d'équipes Abacus, qui ont été spécialement demandées par les hauts responsables des missions, se poursuivront pour l'établissement des budgets pour 2010/11.

66. Au paragraphe 5 de la section II de sa résolution 61/276, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de continuer à affiner les hypothèses budgétaires et les prévisions de dépenses et de lui faire rapport sur la question. Les mesures prises pour affiner les hypothèses budgétaires et les prévisions de dépenses, ainsi que les améliorations apportées à la présentation des projets de budget pour 2008/09, ont été exposées dans le précédent rapport d'ensemble (A/62/727). Les mouvements récents des marchés financiers ont porté à s'intéresser de près aux coûts des carburants et aux taux de change utilisés pour les hypothèses de coûts servant à établir les projets de budget pour 2009/10. En vue de rendre encore plus transparents les projets de budget soumis à l'Assemblée générale et d'en faciliter l'examen aux organes délibérants, plusieurs améliorations nouvelles ont été apportées à la présentation des projets de budget pour 2009/10; on a notamment déplacé vers le début du document budgétaire les parties exposant : les hypothèses de planification et les initiatives de soutien aux missions; la coopération régionale aux missions; les partenariats, la coordination des équipes de pays et les missions intégrées. Pour répondre pleinement à ce qu'avait demandé l'Assemblée générale, on a également introduit dans les rapports sur l'exécution (exercice 2007/08) des exposés sur l'exécution du budget, la coopération régionale aux missions, les partenariats, la coordination des équipes de pays et les missions intégrées, et les initiatives de soutien aux missions.

D. Déontologie et discipline

67. Suivant ce qu'avait demandé l'Assemblée générale, le Secrétaire général a présenté en 2008 dans le rapport d'ensemble (A/62/727) des informations détaillées sur la coopération et la coordination sur le terrain entre le Groupe Déontologie et discipline du Département de l'appui aux missions et les équipes Déontologie et discipline, le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) et les autres entités des Nations Unies. Il a également présenté son rapport d'ensemble sur les questions de déontologie et de discipline, avec justification détaillée de tous les postes (A/62/758), qui comportait une description et une justification détaillées de tous les postes et de leur impact sur les problèmes de déontologie et de discipline dans les missions de maintien de la paix et les missions politiques spéciales où a été créée une équipe Déontologie et discipline.

68. Depuis la cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale, les principes régissant la coopération entre le Groupe Déontologie et discipline au Siège et la Division des investigations du BSCI sont fixés dans une note interne du Secrétariat « Coopération entre le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions dans les enquêtes des catégories I et II » en

date du 8 novembre 2005. Plusieurs faits nouveaux survenus en 2007/08 ont nécessité une mise à jour des documents directifs applicables. Il s'agit notamment de modifications de procédure découlant des dispositions du mémorandum d'accord-type entre l'ONU et les pays fournissant des contingents, adopté par l'Assemblée générale en juillet 2007. La restructuration interne proposée de la Division des investigations du BSCI et de sa structure de terrain devra également être prise en compte dans les directives révisées, ainsi que les incidences de l'introduction du nouveau système interne d'administration de la justice.

69. Une récente enquête interne portant sur la qualité des services d'appui assurés par le Siège aux missions a mis en lumière des préoccupations sur le temps nécessaire pour mener à bien les investigations et achever les interventions disciplinaires. On espère rectifier cette situation, au moins en partie, grâce à l'introduction du nouveau système d'administration de la justice, à l'application intégrale du mémorandum d'accord-type révisé, et au programme de formation du BSCI destiné aux enquêteurs n'appartenant pas au Bureau.

70. Il est à noter que la Division des investigations du BSCI a été en mesure de réagir rapidement et comme il se doit aux allégations les plus graves de faute, en particulier d'exploitation et d'abus sexuels, en menant des investigations immédiates ou par une évaluation préliminaire et une mission d'établissement des faits. Conformément aux dispositions du mémorandum d'accord révisé, un nombre plus important d'allégations ont été transmises aux pays fournissant des contingents, auxquels il était demandé de nommer un enquêteur national. Le Secrétariat élabore les directives voulues, et procédera sur le sujet à de nouvelles consultations avec les pays fournissant des contingents.

71. La coopération entre le Groupe Déontologie et discipline du Siège et la Division des investigations du BSCI demeure étroite et constructive dans les affaires d'exploitation et d'abus sexuels et les autres affaires de faute grave, grâce à une mise en commun plus active de l'information et à des statistiques ventilées plus en détail. Depuis mai 2008, le Bureau a communiqué des statistiques plus précises au Département de l'appui aux missions, ce qui permet une analyse plus fine des cas d'exploitation et d'abus sexuels. On compte aussi que l'information circulera mieux entre les deux entités grâce au système confidentiel et sécurisé de suivi mis en service en juillet 2008 après des essais pilotes et une formation très fournis. Ce nouveau système donne aux hauts responsables un outil fiable pour évaluer en temps réel les données sur les allégations de faute. Il permet aussi au Groupe Déontologie et discipline du Siège d'effectuer des analyses de tendance détaillées et de mieux cibler ses contrôles.

72. Sur le terrain, les équipes Déontologie et discipline partagent les informations sur les questions de déontologie et discipline avec les autres entités des Nations Unies et des organisations non gouvernementales par l'intermédiaire des équipes de pays des Nations Unies, en particulier par le biais des réseaux d'interlocuteurs de pays. Ces réseaux mettent généralement en commun l'information sur des questions comme les codes de déontologie, la réglementation, la prévention de l'exploitation et des abus sexuels, et les filières d'acheminement des rapports. Par ailleurs, le DAM a continué à élaborer des moyens de sensibilisation à l'exploitation et aux abus sexuels. Une campagne pilote en cours pendant la période 2008/09 dans six missions vise la prostitution et les transactions sexuelles.

73. Enfin, dans sa résolution 62/214, l'Assemblée générale a adopté la Stratégie globale d'aide et de soutien aux victimes d'actes d'exploitation et d'abus sexuels commis par des membres du personnel des Nations Unies ou de personnel apparenté, qui figurait dans le rapport du Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'aide et le soutien aux victimes d'exploitation et d'abus sexuels (A/62/595). Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, dans le rapport correspondant (A/62/781), a demandé que des informations complémentaires lui soient présentées sur cette question.

74. Dans le cadre des activités du Groupe de travail pour la protection contre l'exploitation et la violence sexuelles créé conjointement par le Comité exécutif pour les affaires humanitaires et le Comité exécutif pour la paix et la sécurité, le Groupe de travail pour l'assistance aux victimes a élaboré un projet de stratégie de mise en œuvre à soumettre au Groupe de travail pour la protection contre l'exploitation et la violence sexuelles. Ces directives, une fois approuvées par ce dernier, devraient être prêtes à diffuser à tous les partenaires au plus tard avant la fin du premier trimestre de 2009.

75. La mise en œuvre de la stratégie globale reposera sur un système commun d'orientation des victimes vers divers prestataires de services, conçu comme un système intégré de réponse des Nations Unies pour l'aide aux victimes. Le réseau interinstitutions d'interlocuteurs pour la protection contre l'exploitation et les abus sexuels sera chargé de piloter toutes les mesures et activités lancées par le système des Nations Unies dans un pays donné. Là où elles existent, les équipes Déontologie et discipline, jouant un rôle de premier plan pour la mise en œuvre de la stratégie globale, seront un élément crucial de ces réseaux. On compte que les équipes de terrain assumeront un rôle important pour la conception et la mise en place des dispositifs par lesquels les victimes pourront obtenir de l'aide.

Bien-être et loisirs

76. Le Comité spécial des opérations de maintien de la paix a pris note à sa session de fond de 2008 (A/62/19) du rapport du Secrétaire général sur l'examen exhaustif des besoins de toutes les catégories de personnel de maintien de la paix en matière de qualité de vie et de loisirs (A/62/663) et a demandé un rapport global supplémentaire sur les besoins en matière de qualité de vie et de loisirs, détaillant toutes les implications des propositions formulées, pour examen par la grande commission compétente de l'Assemblée générale à sa soixante-troisième session. L'Assemblée générale a fait siennes cette demande du Comité spécial dans sa résolution 62/273.

77. L'Assemblée générale est saisie du rapport sur les besoins de toutes les catégories de personnel de maintien de la paix en matière de qualité de vie et de loisirs et de l'état détaillé des incidences (A/63/675), qui présente un examen des aspects pertinents de la question de la qualité de vie et des loisirs, notamment les pratiques des missions quant à leurs programmes de détente et de loisirs, et décrit l'état actuel des mesures qui sont envisagées ou ont été prises.

E. Appui aux activités de police dans les missions

78. On a vu dans les missions de maintien de la paix des Nations Unies une augmentation sans précédent des effectifs approuvés de personnel de police et d'unités de police constituées avec la création de nouvelles opérations de maintien

de la paix, au Darfour en juillet 2007 et au Tchad en septembre 2007. En termes réels, le nombre approuvé de policiers a plus que doublé, passant de 8 300 en janvier 2006 à 17 000 en janvier 2009. La Division de la police a eu du mal à assurer, en quantité et en nature, l'appui que doit apporter le Siège.

79. Au cours de la période considérée, la Division de la police a fourni appui opérationnel et directives à environ 12 000 policiers des Nations Unies déployés dans 18 missions de terrain, et a appuyé le déploiement d'un nombre croissant d'unités de police constituées dans nombre de missions, notamment la MINUAD. La Division conclut par ailleurs des partenariats stratégiques et opérationnels nouveaux ou renforcés pour que les missions puissent remplir leur mandat.

80. Les activités de police des Nations Unies se développant et devenant plus complexes, on a réalisé en 2008, pour donner suite à ce qu'ont demandé le Comité spécial des opérations de maintien de la paix et le Bureau des services de contrôle interne, un examen stratégique des activités de police des Nations Unies. On a pris en considération pour ce faire la complexité des besoins qu'entraînent actuellement ces activités et qu'elles entraîneront à l'avenir, notamment la nécessité de recruter et de retenir des spécialistes de haut niveau de ces activités, ainsi que celle de renforcer les liens entre réforme de la police et renforcement des systèmes judiciaire, juridique et pénitentiaire. L'examen a révélé que la Division de la police a besoin de ressources supplémentaires – humaines, logistiques, et financières – pour répondre à la complexité croissante des tâches que lui confient les États Membres.

81. La Force de police permanente, qui est un élément de la Division de la police, a mené à bien sa première mission à la fin de 2007, en dirigeant le lancement de la composante de police de la MINURCAT. Des équipes de la Force de police permanente ont également été déployées à la MINUL pour soutenir la mise en place de la Police nationale libérienne, en coordination étroite avec les parties nationales et le Programme des Nations Unies pour le développement, et ont aidé la Police nationale du Timor-Leste pour la réforme de la police. La Force a effectué des missions spéciales d'évaluation à la MINUK et à la MINUSTAH. Un rapport détaillé sur la première année d'activité de la Force de police permanente, rédigé par un groupe d'experts, devrait être achevé en janvier 2009.

F. Déploiement rapide des ressources militaires

82. Le Bureau des affaires militaires du Département des opérations de maintien de la paix avait pendant l'exercice 2006/07 mis au point le concept, et établi un document d'orientation sur l'amélioration des capacités de déploiement rapide, qui avait essentiellement pour objet d'assurer un appui immédiat aux missions nécessitant d'urgence des renforts. Après une série de réunions avec les États Membres, le Département des opérations de maintien de la paix leur a envoyé vers la fin de 2007 des notes verbales leur demandant d'annoncer des contributions ou des ressources. Il les informait que les progrès de ces capacités dépendraient de l'appui qu'ils seraient disposés à lui fournir, sous forme de ressources financières et d'unités. Le Département comptait recevoir des annonces de contributions avant le 31 janvier 2008, mais vu le nombre d'États Membres répondant affirmativement et l'appui qu'ils étaient disposés à fournir, il est impossible de faire avancer l'idée. Des réponses favorables ont toutefois été reçues de certains pays d'Europe fournissant des contingents pour les besoins spécifiques de la FINUL en capacités de déploiement rapide. À sa session de fond de 2008, le Comité spécial des opérations de maintien de

la paix a convenu de réunir à nouveau son groupe de travail spécial à composition non limitée en le chargeant de mettre au point un rapport détaillé qui alimentera le débat du Comité, à sa session de fond de 2009, sur les orientations à retenir.

83. Le Comité spécial des opérations de maintien de la paix (A/62/19) a souligné aussi dans son rapport la nécessité de revoir et renforcer le Système de forces et moyens en attente des Nations Unies, notamment pour augmenter le nombre d'unités promises au titre du déploiement rapide, indiquant que le Système serait réévalué à la fin de 2008 ou au début de 2009. L'Équipe de gestion des arrangements relatifs aux forces en attente du Service de la constitution des forces du Bureau des affaires militaires réexamine le Système et prépare une proposition selon laquelle le Département des opérations de maintien de la paix adopterait une nouvelle conception prospective renforçant le Système et encourageant le dialogue entre les pays qui fournissent des contingents et les donateurs. En conséquence, l'Équipe a commencé à débattre des idées et des méthodes avec les États Membres. Le niveau d'engagement déploiement rapide, n'ayant pas force obligatoire, n'entraîne pas d'incidences financières et, en tant que système passif, n'offre ni avantages ni incitations aux pays fournissant des contingents.

G. Coopération entre missions

1. Soudan/Darfour/Tchad

84. La MINUS, la MINUAD et la MINURCAT continuent à fonctionner en partenariat dans plusieurs domaines, notamment les suivants :

- Mise en commun de ressources et de locaux de réception de biens, qui sont intégrés dans tous les points de coordination le long de la ligne de communications depuis Port Soudan et à la base logistique d'El Obeid. La MINUS et la MINUAD partagent aussi leurs moyens aériens, et il y a une coordination importante, et une coimplantation du personnel, pour les éléments d'aviation et de contrôle des mouvements;
- La MINUAS et la MINUS mettent au point des plans de coordination régionale pour l'évacuation ou la réaffectation à Entebbe. Des pourparlers sont engagés sur une conception unifiée des services communs en vue d'améliorer la base d'Entebbe pour en faire une plateforme régionale pour les trois missions;
- La MINURCAT a conclu avec la MINUS et la MINUAD des mémorandums d'accord visant une coopération entre missions, tandis que la MINUAD a conclu avec le Gouvernement éthiopien un mémorandum d'accord distinct concernant l'exploitation à Addis-Abeba d'un bureau conjoint de coordination de l'appui, qui bénéficiera d'un soutien de la CEA pendant le retrait définitif de la MINUEE.

2. Grands Lacs (MONUC/Entebbe)

85. Entebbe (Ouganda) est actuellement la plateforme logistique qui dessert la MONUC, la MINUAD, la MINUS, le BINUB et les envoyés spéciaux. La plateforme assure l'appui pour les transports, le génie, les entrepôts etc. Un mémorandum d'accord a été conclu entre la MONUC et le Gouvernement ougandais, concernant la location d'un terrain à l'aéroport international d'Entebbe.

86. Un accord de coopération entre la MONUC et le BINUB vise l'appui aérien, médical (évacuations sanitaires comprises), les télécommunications et l'informatique, ainsi que les transports de surface, en particulier dans la zone frontalière. La MONUC assure le soutien à la sécurité, et aide à évacuer le personnel international de la Mission de conseil et d'assistance de l'UE en matière de réforme du secteur de la sécurité en République démocratique du Congo (EUSEC) lors des crises ou situations d'urgence dans des zones déterminées par la MONUC, en vertu d'un mémorandum d'accord conclu entre cette dernière et l'EUSEC.

87. Par ailleurs, un arrangement technique entre la MONUC et la Mission de police de l'Union européenne (EUPOL) fait que la MONUC assure le soutien à la sécurité et aide à évacuer le personnel de l'EUPOL lors des crises ou situations d'urgence. Le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) assure les services de gestion du projet « Lutte antimines à l'appui de la MONUC » en vertu d'un mémorandum d'accord qu'il a conclu avec cette dernière.

88. Comme plateforme logistique pour la MONUC, la MINUAD, la MINUS, le BINUB et les envoyés spéciaux, la base d'Entebbe est particulièrement bien placée pour assurer le soutien et les services de télécommunications et d'informatique à ces missions. La plateforme logistique y est actuellement responsable du deuxième niveau de continuité des opérations et reprise après sinistre pour le BINUB, la MONUC, la MINUS, la MINUAD et la MINURCAT, du fait qu'elle est située à proximité de ces missions. Les autres fonctions d'appui informatique sont notamment les services de téléphone, la radio (réseau VHF), la gestion des équipements de communications, la formation régionale à l'informatique et l'entreposage virtuel des matériels connexes.

89. Afin de favoriser les services et l'appui informatiques dans cette région, la Division des technologies de l'information et des communications du DAM compte prendre un certain nombre d'initiatives pour élargir l'utilisation de la plateforme d'Entebbe. Il s'agit notamment de créer un guichet centralisé de services pour les missions de la région, de centraliser les demandes de fourniture de biens ou services, l'administration des systèmes, le traitement des services administratifs, la réception et l'inspection des fournitures, et l'installation des logiciels. En centralisant ces fonctions d'appui à Entebbe, la Division créera un environnement favorable à une exécution en souplesse des services, en utilisant des équipes mobiles d'appui aux missions. Ce modèle pourrait ensuite servir à rationaliser les activités administratives d'appui dans d'autres domaines fonctionnels tels que les ressources humaines, les services financiers et les achats.

3. Corne de l'Afrique

90. La coordination reste étroite pour le redéploiement des moyens excédentaires de la MINUEE aux missions qui se développent dans la région. La MINUEE a par ailleurs assuré un appui à l'Équipe de pays des Nations Unies en Érythrée, et au siège de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) à Addis-Abeba, et a également bénéficié elle-même de leur appui.

91. Un arrangement de coopération permet à la MINUEE d'assurer un appui pour les achats, les communications et l'informatique, l'administration et les transports à la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM). Après que la MINUEE aura été liquidée en 2009, cet appui sera assuré par le bureau conjoint de coordination de l'appui. Un autre arrangement de coopération entre le Bureau politique des Nations

Unies pour la Somalie (UNPOS) et l'Office des Nations Unies à Nairobi (ONUN) vise les services informatiques, la protection rapprochée, les transports, les services médicaux, les voyages et l'administration. L'UNPOS a également conclu un accord avec le bureau du PNUD au Kenya pour les opérations aériennes, avec le bureau du PNUD en Somalie pour les communications, l'informatique et la sécurité, et avec le bureau du Programme alimentaire mondial (PAM) en Somalie pour les opérations aériennes.

4. Afrique de l'Ouest

92. Une coopération régionale établie entre la MINUL, l'ONUCI et le Bureau intégré des Nations Unies en Sierra Leone (BINUSIL)/Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone (BINUCSIL) prévoit la mise en commun et l'utilisation des moyens aériens pour les besoins opérationnels, l'affectation à court terme de personnel entre ces missions, et le transfert entre elles des fournitures, des biens et du matériel excédentaires.

5. Moyen-Orient

93. Les quatre missions de maintien de la paix du Moyen-Orient (FINUL, FNUOD, ONUST, et Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre), bien qu'elles soient proches par la situation géographique, n'ont pas au fil des années tiré le parti maximum des possibilités de coopération ou de partage des services d'appui, ce qui s'explique peut-être par les spécificités du mandat de chacune d'entre elles, par l'évolution de leurs buts et objectifs stratégiques, et par les documents budgétaires correspondants.

94. S'agissant en particulier d'informatique, la coopération régionale et l'intégration des arrangements d'appui permettraient des avantages et des économies d'échelle substantiels. Au cours de l'exercice 2009/10, la Division des technologies de l'information et des communications compte poursuivre les efforts pour faire partager les capacités, harmoniser les services, mettre en commun les connaissances et développer les possibilités de prestation conjointe de nouveaux services (branchement de réseaux de données, utilisation de portails régionaux). Outre les économies de coûts et l'uniformisation de la prestation de services, on compte parvenir ainsi à rendre les communications conformes aux normes minimales de sécurité opérationnelle, à réduire les stocks détenus de pièces de rechange, à doter les missions de capacités communes de continuité des opérations et reprise après sinistre et de services plus efficaces de visioconférence. En nommant un chef régional pour les technologies de l'information et des communications dans l'une des quatre missions, et un chef adjoint dans une autre, on serait certain de pouvoir assurer des services coordonnés de TIC, avec une responsabilisation plus poussée pour leur bonne gestion régionale.

95. Il est à noter qu'il y a un arrangement de coopération entre l'ONUST, la FINUL et la FNUOD pour l'appui aux observateurs militaires de l'ONUST qui sont sous contrôle opérationnel de la FINUL et de la FNUOD. L'ONUST a également conclu un accord avec le Coordonnateur spécial des Nations Unies dans les territoires palestiniens occupés pour des locaux de bureaux, du personnel des finances, des services d'achats et un appui médical. La FINUL aide le Coordonnateur spécial pour ce qui est des services financiers et des services d'achats.

H. Volontaires des Nations Unies

96. On trouvera à l'annexe I les coûts standard des Volontaires des Nations Unies en vigueur depuis août 2008, qui servent au calcul des budgets soumis pour l'exercice 2009/10. Les éléments entrant dans le calcul des coûts sont les suivants :

	Coûts non renouvelables	Coûts renouvelables	Coûts standard	Coûts spécifiques au pays	Révision annuelle
1. Prédéploiement, entrée en fonctions et voyage de rapatriement	X			X	
2. Prime d'installation	X			X	X
3. Indemnité de subsistance des Volontaires		X		X	X
4. Prime de risque		X	X		
5. Orientation et formation		X	X		
6. Indemnité de réinstallation		X	X		
7. Assurance médicale/assurance-vie		X	X		
8. Congé dans les foyers		X		X	
9. Trousses médicales	X		X		
10. Appui au programme		X	X		

97. Ces coûts peuvent varier d'une année sur l'autre du fait de l'évolution du montant de l'indemnité mensuelle de subsistance (qui entre en ligne de compte à la fois pour l'indemnité de subsistance proprement dite et pour le calcul de la prime d'installation). Le montant en est habituellement révisé tous les ans au mois d'août, en fonction de l'évolution du coefficient d'ajustement. Outre l'indemnité mensuelle, l'indemnité de subsistance versée aux Volontaires comporte une indemnité d'hébergement et une indemnité pour charges de famille. La prime d'installation équivaut à trois fois l'indemnité mensuelle de subsistance au taux de chacune des opérations de maintien de la paix.

I. Politique environnementale

98. Le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions introduisent actuellement le manuel de politique et de directives environnementales. Le Bureau des affaires juridiques l'examine pour vérifier avant la publication le respect du devoir de précaution. Entre-temps, le DAM reste attaché aux considérations environnementales. Il a engagé un spécialiste des questions environnementales qui a acquis une expérience étendue au Programme des Nations Unies pour l'environnement et dans les programmes environnementaux de l'Union européenne, le chargeant d'être l'interlocuteur des missions de maintien de la paix pour les questions environnementales. Suivant la déclaration faite par le Conseil des chefs de secrétariat en décembre 2007, dans laquelle les chefs de secrétariat des organisations, fonds et programmes des Nations Unies se sont engagés à progresser vers une Organisation des Nations Unies sans effet sur le climat, et à estimer avant la fin de 2009 le niveau des émissions de gaz à effet de

serre, le DAM envisage de créer un groupe de travail sur l'environnement qui proposera des interventions correspondant à cette décision et coordonnera l'ensemble des activités associées aux propositions environnementales avec le slogan « Le maintien de la paix passe au vert ». Après une visite sur place encourageante à Juba, au Soudan, il est prévu de lancer en février 2009 un projet de démonstration (hébergement, techniques écologiques de gestion des déchets) financé à l'aide de contributions volontaires.

99. Le Département a également affecté des fonds destinés aux consultants afin de dégager des mesures d'économie de carburant dans les opérations aériennes, les transports de surface et la production d'électricité, ainsi que dans l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement. Un appel d'offres est en cours pour des services de consultants qui seront chargés de mettre en lumière les défauts du matériel consommant des carburants et d'évaluer l'impact environnemental.

J. Gestion du matériel et des biens appartenant aux contingents

100. En février 2008, le Groupe de travail de 2008 sur le matériel appartenant aux contingents s'est réuni au Siège de l'ONU pour un examen d'ensemble des taux de remboursement. Il a recommandé d'augmenter de 1,9 % le taux de remboursement du matériel majeur et de 3,8 % le taux au titre du soutien logistique autonome (A/C.5/62/26). Il a recommandé également des modifications notables du système de gestion du matériel appartenant aux contingents, dont l'introduction de trois nouvelles sous-catégories au titre du soutien logistique autonome : accès à Internet, matériel élémentaire de lutte contre l'incendie, de systèmes de détection des incendies et d'alarme incendie, et améliorations aux catégories médicales du soutien autonome. L'Assemblée générale a approuvé dans sa résolution 62/252 les recommandations du Groupe de travail de 2008. Le Secrétariat a modifié les mémorandums d'accord signés avec les États Membres pour y inscrire les nouveaux taux de remboursement à compter du 1^{er} juillet 2008. D'autres initiatives en cours sont notamment la mise au point définitive de six modules de formation sur le matériel appartenant aux contingents, la poursuite du travail consacré aux Directives des missions, et le choix et l'élaboration de propositions sur lesquelles se penchera le groupe de travail qui doit se réunir en 2011 pour le prochain examen triennal des taux de remboursement.

101. En janvier 2008, le Département de l'appui aux missions a publié des directives provisoires sur la vérification et le contrôle sur le terrain du matériel appartenant aux contingents, et la gestion des mémorandums d'accord. Ces directives dotaient les missions d'un mandat pour la création de comités d'examen sur le terrain, instance qui permet aux missions de vérifier que les ressources offertes par le matériel appartenant aux contingents restent adaptées pendant toute la durée d'une mission et de proposer des mesures pour affiner les paramètres. Des comités ont déjà été créés à la MINUL, la MINUSTAH, l'ONUCI, la MINUT, la FINUL, la MINUS et la MONUC.

102. S'agissant du matériel appartenant à l'ONU, le Département a publié en janvier 2008 une directive sur le contrôle du matériel et les responsabilités connexes, qui énonçait les priorités dans sept domaines stratégiques de la gestion des matériels : gestion des stocks, fonction de liquidation, régime applicable aux ventes de biens, Comité local de contrôle du matériel, économie et efficacité, état du

matériel, responsabilités matérielles, et mise en concordance des écarts. Il s'emploie actuellement à définir des critères de succès et les indicateurs de réussite correspondants. Pour la fonction de liquidation, des directives complémentaires visant la liquidation du matériel sont en préparation. On mettra la dernière main en 2008/09 à l'introduction d'un système de codes à barre et à l'élaboration de normes de codification, qui seront ensuite appliqués en 2009/10.

103. Le Département estime que pour obtenir le maximum de gains d'efficacité dans la gestion des matériels déployés sur le terrain, il lui faut donner plus d'importance à la gestion sur l'ensemble de la vie utile de ces matériels, ce qui implique de tenir compte de l'utilisation des matériels, d'en gérer le remplacement, et de faire clairement le départ entre usure normale et cas de passation par profits et pertes. Le DAM est déterminé à aller au-delà de la simple vérification et comptabilisation des matériels, notamment en tirant mieux parti des moyens technologiques pour en améliorer globalement la gestion.

K. Soutien sanitaire aux missions – fournitures et gestion

104. On a entrepris de conclure un contrat global pour les services d'évacuation par avion sanitaire, et une lettre d'attribution avec le Gouvernement égyptien pour l'accès à ses hôpitaux militaires de niveau IV du Caire. Le Département revoit par ailleurs ses consignes générales et ses manuels médicaux pour mieux guider les évacuations sanitaires primaires et secondaires sur le terrain. Ces révisions ont aussi pour objet d'améliorer la gestion des matériels médicaux et des stocks de consommables. L'ampleur croissante des opérations de terrain a suscité de sérieux problèmes de ressources, surtout pour ce qui est de planifier, maintenir et réaliser la logistique sanitaire.

105. Un débat en cours porte sur la répartition des responsabilités de prestation du soutien sanitaire sur le terrain entre la Section du soutien sanitaire du Département de l'appui aux missions et la Division des services médicaux du Département de la gestion, le but étant d'obtenir la complémentarité maximale. La communication entre le Siège et les missions s'est améliorée, et il y a désormais des évaluations conjointes du soutien sanitaire aux missions, une participation conjointe aux ateliers des chefs de services médicaux, et une élaboration en commun des mandats du personnel médical essentiel, à utiliser pour le recrutement.

IV. Prévisions de dépenses pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010

106. Le montant total des prévisions de dépenses relatives aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010, y compris de la Base de soutien logistique des Nations Unies (BSLB) et du compte d'appui, est actuellement estimé à 8,2 milliards de dollars, ce qui représente une augmentation de 16,8 % par rapport au montant total du budget approuvé pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009 (7 milliards de dollars). Cette augmentation est imputable principalement au renforcement de l'effectif militaire et policier de la MONUC, à l'augmentation du nombre de militaires, de policiers et de civils déployés pour la MINUAD, qui a dépassé la phase de démarrage pour devenir pleinement opérationnelle, et à l'autorisation donnée par le Conseil de sécurité de déployer une

composante militaire de la MINURCAT. En application de la résolution 63/250 de l'Assemblée générale sur la gestion des ressources humaines, ces prévisions de dépenses prennent aussi en compte une augmentation des ressources nécessaires au titre des traitements, y compris les indemnités de poste et les dépenses communes de personnel des fonctionnaires recrutés sur le plan international, compensée en partie par la suppression de l'indemnité de subsistance (missions).

107. Aux paragraphes 9 et 10 de la section III de sa résolution 59/296, l'Assemblée générale a affirmé que les projets de budget devaient, dans la mesure du possible, indiquer les améliorations de la gestion et les gains d'efficacité recherchés, ainsi que les stratégies qui seraient suivies à cet effet. En application de cette résolution, le Secrétaire général a introduit dans ses projets de budget pour l'exercice 2006/07 le concept de gains d'efficacité. Il s'agit des cas où l'on engage moins de moyens, ou les mêmes moyens, mais à un coût inférieur, pour obtenir autant de produits que lors de l'exercice précédent (sans baisse de qualité)*.

108. Au paragraphe 4 de la section II de sa résolution 61/276, l'Assemblée générale a réaffirmé que les améliorations de la gestion et les gains d'efficacité recherchés, ainsi que les stratégies qui seraient suivies à cet effet, devaient être indiqués dans les projets de budget. Dans les projets de budget pour l'exercice 2008/09, des gains d'efficacité étaient attendus des améliorations apportées aux modalités d'appui aux missions et recherchés essentiellement dans la composante appui, constituée d'un volet logistique, d'un volet administratif et d'un volet sécurité. De même, les projets de budget de l'ensemble des missions pour l'exercice 2009/10 prévoient des gains d'efficacité. Le tableau 6 ci-après en donne des exemples détaillés, par mission.

Tableau 6

Exemples de gains d'efficacité prévus dans les rapports sur le budget de l'exercice 2009/10

(En millions de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.)

Missions	Économies prévues		Catégorie de dépenses
MINURSO	0,2	Réduction du nombre d'heures de vol grâce au réaménagement des itinéraires et à la réparation des pistes d'atterrissage hors d'usage	
MINUSTAH	0,7	Révision du contrat passé avec le fournisseur d'accès à Internet; renforcement des mesures d'entretien préventif; normalisation du matériel informatique et de l'infrastructure des transmissions, recours accru aux services de garantie et remplacement des équipements usagés ou obsolètes	
MONUC	9,6	Réduction du nombre d'avions et d'heures de vol grâce à une utilisation accrue du transport routier et fluvial	
MINUAD	6,5	Partage de quatre avions avec la MINUS et la MINURCAT	
FNUOD	0,6	Centralisation des ateliers mécaniques au camp Faouar et recours accru aux services des garagistes locaux pour l'entretien et la réparation des véhicules; mise en œuvre régulière de contrôles de vitesse et de programmes de sécurité routière afin de réduire le nombre d'accidents; amélioration de la gestion des pièces détachées et recours accru aux fournisseurs locaux; renforcement du contrôle de la réception et de la distribution de carburant	

* On peut également parler de gains d'efficacité dans les cas où l'on obtient, avec autant de moyens, plus de produits que lors de l'exercice précédent.

<i>Missions</i>	<i>Économies prévues</i>	<i>Catégorie de dépenses</i>
UNFICYP	2,3	Utilisation du transport aérien commercial au lieu des vols affrétés; réduction des dépenses de location de véhicules par suite de la cession à titre gratuit (à l'exception des frais de port) de 30 véhicules de la MINUNEP à la UNFICYP
FINUL	0,1	Utilisation, au quartier général de la Force, de 15 véhicules électriques de servitude, d'entretien moins coûteux que les véhicules diesel
MINUL	8,6	Rapatriement du matériel majeur appartenant aux contingents en surplus; utilisation de deux nouveaux avions économes en carburant, rationalisation des horaires des vols et regroupement des vols-navette afin de remplir au maximum les avions de passagers et de fret; renforcement du contrôle de la consommation de carburant des groupes électrogènes appartenant aux contingents; révision des prestations et harmonisation des conditions de distribution du gaz de cuisine et du kérosène; sensibilisation du personnel aux économies d'énergie; renforcement de l'entretien préventif du matériel de transmission et du matériel informatique
MINUS	2,6	Synchronisation et centralisation de la production d'électricité au poste de commandement de secteur; poursuite de la mise en œuvre de la stratégie à long terme de la mission concernant les opérations de manutention au sol, désormais réalisées en interne au lieu d'être confiées à un prestataire extérieur; externalisation des fonctions non essentielles des gardes de sécurité afin de limiter le recours au personnel recruté sur le plan national pour assurer la sécurité des locaux de la Mission; amélioration de l'approvisionnement, de la rotation des stocks et du stockage des fournitures médicales
MINUT	1,0	Mise en œuvre de mesures d'économie d'énergie; amélioration du système de commande de tous les produits consommables; amélioration de la gestion des stocks de pièces détachées de véhicules lents et rapides
ONUCI	2,8	Modification du mode de transmission de la voix et des données, qui s'effectue désormais par voie hertzienne et non plus par satellite; création d'un système de parcs de stockage de carburant aviation
MONUG	0,05	Réduction du nombre d'accidents de voiture graves; centralisation des serveurs informatiques par la dématérialisation grâce aux techniques de virtualisation
Total	34,65	

109. Au paragraphe 2 de la section II de sa résolution 61/276, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de faire figurer à l'avenir dans les projets de budget et les rapports sur l'exécution des budgets des éléments d'information sur les décisions de gestion les plus importantes concernant le budget de la mission et son exécution, notamment celles relatives aux dépenses opérationnelles. Pour donner suite à cette demande, une section intitulée « Hypothèses budgétaires » a été ajoutée dans les projets de budget de chacune des missions pour l'exercice 2008/09. Elle décrit les initiatives et les décisions qui ont une incidence sur l'utilisation des ressources. Le tableau 7 ci-après présente des exemples d'initiatives envisagées par les missions pour l'exercice 2009/10.

Tableau 7
Exemples d'initiatives envisagées par les missions pour l'exercice 2009/10

<i>Composante</i>	<i>Initiatives</i>
MINURSO	Réduction de la durée du vol entre le quartier général et les bases d'opérations; mise en place d'une carte magnétique destinée à améliorer le système interne de contrôle du ravitaillement des véhicules, amélioration de la qualité de l'eau distribuée au personnel de la Mission par l'installation de systèmes de dessalement
MINUSTAH	Mise en œuvre des normes minimales de sécurité opérationnelle applicables au domicile pour les officiers d'état-major et les membres de la Police des Nations Unies
MINUAD	Préservation des ressources locales en eau par la mise en œuvre de mesures de conservation des eaux visant à générer 40 % de l'eau nécessaire à la mission par le traitement des eaux usées
FNUOD	Création d'un service de gestion du carburant chargé de renforcer le contrôle du ravitaillement, mise en place d'un système évolué de vente/cession pour traiter les biens passés par profits et pertes, y compris les pièces détachées, et organisation d'une campagne de sécurité routière
UNFICYP	Relève des contingents par des vols commerciaux réguliers, plus économiques que les vols affrétés
FINUL	Poursuite du développement et de la modernisation du parc de logements et de bureaux, adoption de mesures écologiques, amélioration des compétences techniques et spécialisées des agents des services de sécurité dans les domaines des interventions d'urgence, des enquêtes et de la collecte d'information, ainsi que de l'élaboration et de l'ajustement de mesures de précaution visant à assurer la continuité des opérations afin de réduire les risques opérationnels et d'améliorer la gestion des crises
MINUL	Mise en œuvre d'un programme d'assainissement de l'environnement en prévision du retrait et de la liquidation de la mission, poursuite du projet de renforcement des capacités du personnel recruté sur le plan national, établissement de passerelles avec les employeurs publics et commerciaux afin de mettre au point des programmes de formation visant à préparer la reconversion du personnel recruté sur le plan national
MINUS	Réduction de l'impact des opérations sur l'environnement par la poursuite de la mise en œuvre d'un système écologique de gestion des déchets
MINUT	Mise en œuvre de pratiques opérationnelles évoluées visant à réduire au maximum l'impact de la Mission sur l'environnement
MONUG	Mise en place de moyens de communication par satellite dans les quatre sites de la mission et dans les bases d'observation et de patrouille avancées d'Adjara et de la vallée de la Kodori, amélioration des conditions de vie de l'ensemble du personnel de la mission; élargissement de la bande passante assurant la connexion à Internet par le fournisseur d'accès local

110. Le tableau 8 ci-après présente, par composante maintien de la paix, les prévisions de dépenses pour l'exercice 2009/10.

Tableau 8
Prévisions de dépenses pour l'exercice 2009/10

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.)

Composante maintien de la paix	Montant réparti (2007/08)	Dépenses (2007/08)	Montant réparti (2008/09)	Crédits demandés (2009/10)	Variation	
					Montant	Pourcentage
FINUL	713 586,8	591 589,0	650 755,6	646 580,4	(4 175,2)	(0,6)
FNUOD	39 662,5	42 179,7	45 726,0	45 369,6	(356,4)	(0,8)
MINUAD	1 275 653,7	1 056 478,6	1 499 710,0	1 789 411,2	289 701,2	19,3
MINUEE ^b	113 483,4	106 085,2	37 016,4	—	(37 016,4)	(100,0)
MINUK ^a	220 476,4	220 466,6	198 012,0	37 238,1	(160 773,9)	(81,2)
MINUL	688 330,6	649 469,1	603 708,0	593 436,0	(10 272,0)	(1,7)
MINURCAT ^a	182 444,0	165 183,7	301 124,2	806 430,0	505 305,8	167,8
MINURSO	46 075,8	45 520,3	45 600,8	54 269,6	8 668,8	19,0
MINUS	846 277,2	820 459,5	820 720,6	980 561,1	159 840,5	19,5
MINUSTAH	535 372,8	534 068,2	574 916,5	618 624,0	43 707,5	7,6
MINUT	169 596,3	162 633,4	172 842,0	210 610,0	37 768,0	21,9
MONUC ^a	1 112 739,5	1 071 488,8	1 187 676,4	1 431 572,0	243 895,6	20,5
MONUG	35 009,8	32 777,3	34 484,2	38 838,5	4 354,3	12,6
ONUCI	470 856,1	465 272,0	475 402,6	505 799,5	30 396,9	6,4
UNFICYP	50 233,9	50 232,0	54 851,1	55 996,2	1 145,1	2,1
Total partiel, missions	6 499 798,8	6 013 903,4	6 702 546,4	7 814 736,2	1 112 189,8	16,6
BSLB ^a	40 379,6	40 201,5	45 769,0	65 450,5	19 681,5	43,0
Compte d'appui ^a	230 509,9	222 450,8	282 401,9	305 000,0	72 598,1	8,0
Total partiel, ressources	6 770 688,3	6 276 555,7	7 030 717,3	8 185 186,7	1 154 469,4	16,4
Contributions volontaires en nature (budgétisés)	7 754,2	8 655,7	7 799,8	9 539,9	1 740,1	22,3
Total	6 778 442,5	6 285 211,4	7 038 517,1	8 194 726,6	1 156 209,5	16,4

^a Les prévisions de dépenses pour 2009/10 sont des estimations approximatives, en attendant qu'aient été arrêtés les projets de budget pour l'exercice 2009/10.

^b Le mandat de la MINUEE a pris fin le 31 juillet 2008.

111. Le tableau 9 ci-après présente les principaux facteurs de variation des prévisions de dépenses entre l'exercice 2009/10 et l'exercice 2008/09.

Tableau 9
Principaux facteurs de variation des prévisions de dépenses

<i>Composante maintien de la paix</i>	<i>Principaux facteurs de variation</i>
FINUL	Diminution de 4,2 millions de dollars (0,6 %), qui s'explique par : a) La baisse des dépenses prévues au titre des contingents, due à l'application d'un abattement de 12 % pour délais de déploiement, contre 8 % pour l'exercice 2008/09; b) La diminution des achats de véhicules et de matériel de transmissions, les acquisitions importantes ayant déjà été provisionnées lors des exercices précédents. La diminution est en partie compensée par l'augmentation des dépenses prévues au titre des installations et des infrastructures, nécessitée par le développement du quartier général de la Force, pour des raisons de sécurité, et au titre du personnel civil, en raison du calcul des traitements du personnel recruté sur le plan international à partir de la moyenne de 2007/08 et de la révision du barème des traitements nationaux applicable à compter du 1^{er} septembre 2008.
FNUOD	Diminution de 0,4 million de dollars (0,8 %), qui s'explique par : a) La baisse des dépenses prévues au titre des installations et des infrastructures et du transport terrestre, en raison de la baisse du prix du gazole; b) La baisse des dépenses prévues au titre des services de construction, dans la mesure où les projets de renforcement de la sécurité provisionnés pour l'exercice 2008/09 devraient être achevés au cours de cet exercice.
MINUAD	Augmentation de 289,7 millions de dollars (19,3 %), qui s'explique par : a) Le déploiement d'effectifs civils et militaires supplémentaires en cours d'exercice; b) L'augmentation des dépenses prévues au titre du transport aérien, des technologies de l'information et des communications, des services médicaux et du matériel spécial, en raison de la hausse des dépenses opérationnelles renouvelables nécessaires au déploiement de l'opération. L'augmentation est en partie compensée par la baisse des dépenses non renouvelables, au titre notamment de l'acquisition de matériel, du fret et des postes connexes, à mesure que la Mission sortira progressivement de sa phase de démarrage pour devenir pleinement opérationnelle.
MINUK	Diminution de 160,8 millions de dollars (81,2 %), qui s'explique par : La reconfiguration de la Mission à mesure que l'Union européenne poursuit ses préparatifs en vue de renforcer sa capacité opérationnelle au Kosovo dans le domaine de l'état de droit.

<i>Composante maintien de la paix</i>	<i>Principaux facteurs de variation</i>
MINUL	Diminution de 10,3 millions de dollars (1,7 %), qui s'explique par : La baisse globale des dépenses prévues au titre des contingents, conséquence de la diminution progressive des effectifs militaires en cours d'exercice (de 10 232 à 8 693 personnes).
MINURCAT	Augmentation de 505,3 millions de dollars (167,8 %), qui s'explique par : Le déploiement d'une composante militaire de la MINURCAT en application de la résolution 1861 (2009) du Conseil de sécurité.
MINURSO	Augmentation de 8,7 millions de dollars (19 %), qui s'explique par : a) L'augmentation des dépenses prévues au titre des traitements, y compris des indemnités de poste et des dépenses communes de personnel des fonctionnaires recrutés sur le plan international, en application de la résolution 63/250 de l'Assemblée générale sur la gestion des ressources humaines, compensée en partie par la suppression de l'indemnité de subsistance (missions); b) Le remplacement de 67 véhicules; c) La modernisation des installations et des infrastructures de la Mission, nécessitant le remplacement de 12 groupes électrogènes, l'acquisition de réservoirs et de pompes afin de créer une réserve stratégique de carburant à la Base de soutien logistique de la Mission et d'assurer la continuité du ravitaillement de toutes les bases d'opérations, ainsi que la construction de stations d'épuration, de structures en dur pour héberger les observateurs militaires des bases d'opérations et de réservoirs pour empêcher la contamination du carburant; d) La hausse des coûts garantis pour la location et l'exploitation des hélicoptères.
MINUS	Augmentation de 159,8 millions de dollars (19,5 %), qui s'explique par : a) L'augmentation des dépenses prévues au titre des traitements, y compris des indemnités de poste et des dépenses communes de personnel des fonctionnaires recrutés sur le plan international, en application de la résolution 63/250 de l'Assemblée générale sur la gestion des ressources humaines, qui est compensée en partie par la suppression de l'indemnité de subsistance (missions); b) Le déploiement d'effectifs militaires supplémentaires; c) La création prévue de 150 postes de fonctionnaire recruté sur le plan international, de 448 postes d'agent recruté sur le plan national et de 74 postes de Volontaire des Nations Unies; d) La possibilité d'appliquer une prime de risque dans toutes les zones de la Mission.

*Composante maintien
de la paix*
Principaux facteurs de variation

MINUSTAH	Augmentation de 43,7 millions de dollars (7,6 %), qui s'explique par : a) L'augmentation des dépenses prévues au titre des traitements, y compris des indemnités de poste et des dépenses communes de personnel des fonctionnaires recrutés sur le plan international, en application de la résolution 63/250 de l'Assemblée générale sur la gestion des ressources humaines, compensée en partie par la suppression de l'indemnité de subsistance (missions); b) L'augmentation des dépenses prévues au titre des contingents, due principalement à l'augmentation du coût des vols affrétés et commerciaux et du coût des rations; c) L'augmentation des dépenses prévues au titre des installations et des infrastructures, due principalement à la mise en œuvre des normes minimales de sécurité opérationnelle applicables au domicile, à l'acquisition de matériel de lutte contre l'incendie pour renforcer les moyens de la Mission et à la hausse du coût des services d'entretien des installations; d) Le remplacement des véhicules conformément aux normes s'appliquant aux biens passés par profits et pertes; e) L'augmentation des coûts de transport aérien, due essentiellement à la hausse du coût des heures de vol des nouveaux avions et du coût des carburants et lubrifiants.
MINUT	Augmentation de 37,8 millions (21,9 %), qui s'explique par : a) L'augmentation des dépenses prévues au titre des traitements, y compris des indemnités de poste et des dépenses communes de personnel des fonctionnaires recrutés sur le plan international, en application de la résolution 63/250 de l'Assemblée générale sur la gestion des ressources humaines, qui est compensée en partie par la suppression de l'indemnité de subsistance (missions); b) L'augmentation des dépenses prévues au titre du transport aérien, en raison de l'application de nouveaux tarifs contractuels; c) L'augmentation des dépenses prévues au titre des membres de la Police des Nations Unies, due à l'augmentation du montant de l'indemnité de subsistance (missions) et au coût du rapatriement de 236 policiers dans le cadre de la diminution progressive de l'effectif de police.
MONUC	Augmentation de 243,9 millions de dollars (20,5 %), qui s'explique par : Le renforcement provisoire des effectifs autorisés de la Mission à hauteur de 3 175 militaires et policiers d'unités constituées, en application de la résolution 1843 (2008) du Conseil de sécurité.

<i>Composante maintien de la paix</i>	<i>Principaux facteurs de variation</i>
MONUG	Augmentation de 4,4 millions de dollars (12,6 %), qui s'explique par : a) L'augmentation des dépenses prévues au titre des traitements, y compris des indemnités de poste et des dépenses communes de personnel des fonctionnaires recrutés sur le plan international, en application de la résolution 63/250 de l'Assemblée générale sur la gestion des ressources humaines, qui est compensée en partie par la suppression de l'indemnité de subsistance (missions); b) La création prévue de 20 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national et de 3 postes de Volontaire des Nations Unies; c) La révision du barème des traitements nationaux, applicable au 1^{er} juillet 2008; d) L'augmentation des dépenses prévues au titre des communications par réseaux commerciaux et le remplacement du matériel de transmissions. L'augmentation est en partie compensée par la baisse des dépenses prévues au titre du remplacement des véhicules et au titre de la Police des Nations Unies, du fait de l'application d'un abattement de 15 % pour délais de déploiement, le budget de l'exercice 2008/09 ayant été établi en prenant pour hypothèse le déploiement de 20 policiers.
ONUCI	Augmentation de 30,4 millions de dollars (6,4 %), qui s'explique par : a) L'augmentation des dépenses prévues au titre des traitements, y compris des indemnités de poste et des dépenses communes de personnel des fonctionnaires recrutés sur le plan international, en application de la résolution 63/250 de l'Assemblée générale sur la gestion des ressources humaines, qui est compensée en partie par la suppression de l'indemnité de subsistance (missions); b) L'augmentation des dépenses prévues au titre des contingents, due à la hausse du tarif contractuel des rations et du coût des vols commerciaux; c) Le remplacement du matériel et des installations usagés. L'augmentation est en partie compensée par la baisse des dépenses prévues au titre du transport aérien, en raison de la diminution du nombre d'avions depuis la fin des élections qui se sont tenues au cours de l'exercice 2008/09.
UNFICYP	Augmentation de 1,1 million de dollars (2,1 %), qui s'explique par : a) L'augmentation des dépenses prévues pour la création de 2 postes de fonctionnaire recruté sur le plan international dans le domaine des affaires civiles et de l'appui budgétaire; b) L'augmentation des dépenses prévues au titre des contingents, en raison de la hausse du coût maximum des rations par homme et par jour. L'augmentation est en partie compensée par la réduction des dépenses prévues au titre du personnel recruté sur le plan national, en raison de la baisse, depuis le 30 novembre 2008, du taux de change fixé pour les opérations de l'ONU entre le dollar des États-Unis et l'euro, par rapport à l'exercice 2008/09.

112. Pour l'exercice 2009/10, le nombre total de postes et de postes de temporaire proposés pour le personnel recruté sur le plan international, le personnel recruté sur le plan national et les Volontaires des Nations Unies, pour les missions de maintien de la paix et la BSLB, est de 28 700, contre 29 940 approuvés pour l'exercice 2008/09, soit une diminution nette de 1 240, tous postes confondus, qui s'explique par une diminution de 895 postes et la suppression de 345 postes de temporaire. Ce chiffre représente une diminution de 4,1 % par rapport à l'exercice 2008/09. En application de la résolution 63/250 de l'Assemblée générale, les projets de budget pour l'exercice 2009/10 tiennent compte de la transformation de postes relevant de la catégorie des services généraux et du Service de sécurité approuvés pour l'exercice 2008/09 en postes du Service mobile.

113. Le tableau 10 ci-après présente le nombre de postes et de postes de temporaires approuvés pour l'exercice 2008/09 et le nombre de postes et de postes de temporaire proposés pour l'exercice 2009/10.

Tableau 10

Effectifs civils proposés (y compris les Volontaires des Nations Unies)

<i>Composante maintien de la paix</i>	<i>Effectifs approuvés 2008/09</i>			<i>Effectifs proposés 2009/10</i>			<i>Variation</i>	
	<i>Postes</i>	<i>Postes temporaires</i>	<i>Total</i>	<i>Postes</i>	<i>Postes temporaires</i>	<i>Total</i>	<i>Nombre</i>	<i>Pourcentage</i>
Base de soutien logistique des Nations Unies (à Brindisi) ^a	235	29	264	408	12	420	156	59,1
FINUL	1 250	5	1 255	1 240	5	1 245	(10)	(0,8)
FNUOD	153	—	153	156	—	156	3	2,0
MINUAD	5 458	99	5 557	5 508	38	5 546	(11)	(0,2)
MINUEE ^b	463	1	464	—	—	—	(464)	(100,0)
MINUK ^a	2 642	4	2 646	491	—	491	(2 155)	(81,4)
MINUL	1 845	4	1 849	1 818	3	1 821	(28)	(1,5)
MINURCAT ^a	1 082	2	1 084	1 573	2	1 575	491	45,3
MINURSO	537	2	539	540	1	541	2	0,4
MINUS	4 161	89	4 250	4 825	89	4 914	664	13,8
MINUSTAH	1 940	103	2 043	1 979	97	2 076	33	1,6
MINUT	1 548	5	1 553	1 594	3	1 597	44	2,8
MONUC ^a	4 519	425	4 944	4 644	184	4 828	(116)	(2,3)
MONUG	326	1	327	349	1	350	23	7,0
ONUCI	1 508	12	1 520	1 503	12	1 515	(5)	(0,3)
UNFICYP	153	—	153	157	—	157	4	2,6
Compte d'appui ^a	1 220	119	1 339	1 360	108	1 468	129	9,6
Total	29 040	900	29 940	28 145	555	28 700	(1 240)	(4,1)

^a En attendant qu'aient été arrêtés les projets de budget pour l'exercice 2009/10, les prévisions de dépenses ont été calculées sur la base du budget approuvé pour l'exercice 2008/09.

^b Estimations préliminaires pour l'exercice 2009/10.

114. Les causes des variations du nombre de postes proposés pour l'exercice 2009/10 par rapport au nombre de postes approuvés pour l'exercice 2008/09 sont les suivantes :

a) Pour la MINURSO : création d'un poste d'assistant à la cession du matériel recruté sur le plan international, chargé de se débarrasser des stocks du matériel hors d'usage, création d'un poste d'agent recruté sur le plan national, chargé d'exécuter des travaux de secrétariat au sein du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général et transformation d'un poste de temporaire recruté sur le plan national en poste d'agent chargé de la maintenance du système d'archivage électronique de la Mission;

b) Pour la MINUSTAH : augmentation nette de 3 postes d'agent recruté sur le plan international, à la suite de la suppression d'un poste dans la composante coordination de l'aide humanitaire et des activités de développement et de la création de 4 postes dans la composante appui, pour la mise en œuvre du programme de formation Sécurité et sûreté en mission et la gestion des normes minimales de sécurité opérationnelle et des normes minimales de sécurité opérationnelle applicables au domicile, et augmentation nette de 25 postes d'agent recruté sur le plan national, dont 22 dans la composante appui et 3 dans les composantes opérationnelles;

c) Pour la MONUC : réduction des effectifs nécessaires autorisés pour aider à la tenue des élections au cours de l'exercice 2008/09, en partie contrebalancée par l'augmentation des effectifs nécessaires au développement de la Mission;

d) Pour la MINUAD : suppression de 11 postes à l'issue d'un examen préliminaire de la structure des effectifs de la Mission. Cet ajustement se traduit essentiellement par la suppression des postes d'assistant linguistique au profit des activités de maintien de l'ordre et par la rationalisation de la structure de l'Équipe conjointe d'appui à la médiation, qui sont en partie contrebalancées par la création prévue de postes d'agent chargé d'assurer la protection rapprochée des hauts fonctionnaires et d'apporter un appui à l'administration des camps dans les bases d'opérations. Il est également prévu de transformer 54 postes de temporaire en postes d'agent chargé de la coordination de l'aide humanitaire de la Mission;

e) Pour la FNUOD : création prévue de 3 postes d'agent recruté sur le plan international, dont 2 pour la constitution d'un bureau des affaires civiles au sein du Bureau du commandant de la force et 1 pour la direction de la future section des approvisionnements, dont la création a été proposée à la suite de la restructuration de la Division de l'appui aux missions;

f) Pour la UNFICYP : augmentation nette de 1 poste de fonctionnaire recruté sur le plan international, qui s'explique par la création de 2 postes de fonctionnaire recruté sur le plan international (1 spécialiste des affaires civiles chargé d'assurer une présence civile permanente dans le village de Pyla et 1 fonctionnaire du budget chargé de coordonner tous les aspects de l'élaboration des projets de budget et des rapports sur l'exécution des budgets) et de 1 poste de secrétaire, et création de 3 postes d'agent recruté sur le plan national (2 assistants linguistiques chargés d'assurer leurs services en grec et en turc pour le compte du spécialiste des affaires civiles, des membres de la Police des Nations Unies et de la section des affaires civiles de Pyla et 1 assistant aux achats, au vu de la croissance des activités dans ce domaine);

g) Pour la FINUL : réduction nette de 1 poste de fonctionnaire recruté sur le plan international dans la composante opérations et de 9 postes d'agent recruté sur

le plan national, à la suite de la suppression de 35 postes d'assistant linguistique au sein du Bureau d'administration de secteur, qui dispensaient leurs services aux contingents et ne sont désormais plus nécessaires. Cette réduction est en partie contrebalancée par la création de 26 postes d'agent recruté sur le plan national, chargés de fournir un appui technique dans le cadre du développement du quartier général de la Force;

h) Pour la MINUL : réduction nette de 3 postes de fonctionnaires recruté sur le plan international, de 11 postes d'agent recruté sur le plan national et de 14 postes de Volontaire des Nations Unies dans les composantes secteur de la sécurité, consolidation de la paix et appui;

i) Pour la MINUS : création de 23 postes de fonctionnaire recruté sur le plan international, de 124 postes d'agent recruté sur le plan national et de 25 postes de Volontaire des Nations Unies pour mettre en œuvre le programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration; création de 95 postes de fonctionnaire recruté sur le plan international, de 256 postes d'agent recruté sur le plan national et de 35 postes de Volontaire des Nations Unies dans la composante appui, résultant principalement du déploiement d'effectifs militaires supplémentaires; et création de 27 postes de fonctionnaire recruté sur le plan international, de 73 postes d'agent recruté sur le plan national et de 8 postes de Volontaire des Nations Unies dans les services organiques en charge du processus de paix, de la sécurité, de la gouvernance, de l'aide humanitaire et du relèvement;

j) Pour la MINUT : création de 12 postes de fonctionnaire recruté sur le plan international, de 24 postes d'agent recruté sur le plan national et de 8 postes de Volontaire des Nations Unies à la suite du rétablissement de postes auparavant supprimés, le retrait de la Mission ne devant plus avoir lieu, et pour renforcer les capacités nationales;

k) Pour l'ONUCI : réduction nette de 15 postes de fonctionnaire recruté sur le plan international, dont 7 postes transformés en postes d'agent recruté sur le plan national depuis la fin des élections qui se sont tenues pendant l'exercice 2008/09, et création de 3 postes d'agent recruté sur le plan national dans la section des affaires civiles;

l) Pour la MONUG : création de 20 postes d'agent recruté sur le plan national en remplacement des gardes fournis par une entreprise de sécurité extérieure pour les locaux de la Mission à Soukhumi et création de 3 postes de Volontaire des Nations Unies pour renforcer la capacité du Bureau des finances et du Bureau du personnel.

V. État du Fonds de réserve pour les opérations de maintien de la paix au 30 juin 2008

115. L'Assemblée générale a créé le Fonds de réserve pour les opérations de maintien de la paix dans sa résolution 47/217, pour que l'Organisation dispose d'une facilité de trésorerie lui permettant de déployer rapidement des opérations de maintien de la paix. Le montant initial des ressources du Fonds a été fixé, dans la même résolution, à 150 millions de dollars. Dans sa résolution 49/233 A du 23 décembre 1994, l'Assemblée a décidé de limiter l'utilisation du Fonds au financement de la phase de démarrage des nouvelles opérations de maintien de la

paix, de l'élargissement des opérations existantes ou des dépenses imprévues et extraordinaires liées au maintien de la paix.

116. Comme il ressort des états financiers de l'exercice 2007/08, le solde du Fonds au 30 juin 2008 était de 157,8 millions de dollars, soit la réserve de 150 millions et un excédent cumulé de 7,8 millions. Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2008, des prêts à court terme ont été consentis et versés à la MINURCAT et à la MINUAD à réception des contributions mises en recouvrement. Au 30 juin 2008, deux prêts n'avaient pas encore été remboursés : un prêt d'un montant de 12,8 millions de dollars octroyé en 1998 et 1999 à la Mission des Nations Unies en République centrafricaine (MINURCA), et un prêt supplémentaire au titre de l'appui de l'Organisation des Nations Unies à la Mission de l'Union africaine en Somalie, pour un montant de 2 millions de dollars, qui remonte à juin 2008. Le solde du Fonds de réserve pour les opérations de maintien de la paix, qui dépasse le niveau autorisé disponible pour financer le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour 2009/10 figurera, sous réserve de l'approbation de l'Assemblée générale, dans le rapport sur l'exécution du budget du compte d'appui pour la période allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010.

VI. Gestion du matériel appartenant aux contingents et sommes dues aux pays qui fournissent des contingents et des unités de police constituées

A. Gestion du matériel appartenant aux contingents

117. Le Secrétariat continue de présenter le texte définitif des mémorandums d'accord aux États Membres dans les 90 jours suivant le début des négociations, pour examen et approbation. Toutefois, il arrive encore que des mémorandums soient signés tardivement, lorsque les gouvernements tardent à accepter les dispositions du projet final, ce qui peut se produire dans certains pays fournissant des contingents et des unités de police constituées, où le texte doit être approuvé par les organes législatifs et parlementaires à l'issue d'une longue procédure. Ces retards se répercutent sur le remboursement du matériel majeur et du soutien logistique autonome car, actuellement, le Secrétariat traite chaque trimestre uniquement les demandes de remboursement correspondant à des mémorandums d'accord déjà signés. Comme il est indiqué au paragraphe 100 du présent rapport, le Groupe de travail de 2008 sur le matériel appartenant aux contingents a recommandé une augmentation des taux de remboursement du matériel majeur et du soutien logistique autonome et a créé trois nouvelles sous-catégories pour le soutien logistique autonome prenant effet le 1^{er} juillet 2008.

B. Sommes dues aux pays qui fournissent des contingents et des unités de police constituées

118. Les sommes dues et remboursées aux pays fournissant des contingents et des unités de police constituées pour les années civiles 2007 et 2008 sont récapitulées dans le tableau 11 ci-après.

Tableau 11

Sommes dues aux États Membres au titre des contingents, des unités de police constituées, du matériel appartenant aux contingents et du soutien logistique autonome

A. Tableau récapitulatif : sommes dues au titre des contingents, des unités de police constituées, du matériel appartenant aux contingents et du soutien logistique autonome

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2007 ^a	2008
Montant dû au 1 ^{er} janvier	924 296	689 121
Dettes contractées durant l'année (estimation)	1 518 039	1 731 300
À déduire : paiements effectués pendant l'année	1 753 214	1 988 932
Solde au 31 décembre	689 121	431 489

B. Sommes dues au titre des contingents et des unités de police constituées

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2007 ^a	2008
Montant dû au 1 ^{er} janvier	406 323	327 502
Dettes contractées durant l'année (estimation)	1 033 095	1 073 281
À déduire : paiements effectués pendant l'année	1 111 916	1 293 705
Solde au 31 décembre	327 502	107 078

C. Sommes dues au titre du matériel appartenant aux contingents et du soutien logistique autonome

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2007 ^a	2008
Montant dû au 1 ^{er} janvier	517 973	361 619
Dettes contractées durant l'année (estimation)	484 944	658 019
À déduire : paiements effectués pendant l'année	641 298	695 227
Solde au 31 décembre	361 619	324 411

^a Remplace les informations fournies dans le document A/62/727.

119. Les versements au titre des dépenses afférentes aux contingents et aux unités de police constituées ainsi qu'au titre du matériel appartenant aux contingents et du soutien logistique autonome sont effectués en tenant compte du fait que chaque mission doit disposer de trois mois de réserve de liquidités. En 2008, quatre versements trimestriels ont été effectués pour toutes les missions en cours qui avaient suffisamment de liquidités. Des remboursements au titre du matériel

appartenant aux contingents et du soutien logistique autonome ont également été effectués pour cinq missions achevées ayant un solde de trésorerie suffisant (ONUB, ONUMOZ, UNAVEM, ONUSOM et APRONUC), pour un montant total de 9,3 millions de dollars.

120. En 2008, les sommes dues aux pays fournissant des contingents à la MINURSO n'ont pas pu être versées en raison de la mauvaise situation de trésorerie du compte spécial de cette mission, imputable principalement à la faiblesse du montant des contributions reçues. Les sommes dues correspondent à la période allant d'avril 2002 à décembre 2008. Des sommes ont été versées aux pays fournissant des contingents et des unités de police constituées à la MINUK et à l'UNFICYP en mars et juin 2008 respectivement, pour les dépenses correspondant à la période allant de janvier 2005 à novembre 2007 pour la MINUK et d'octobre 2006 à mai 2007 pour l'UNFICYP. Du fait de la mauvaise situation de trésorerie des comptes spéciaux de ces missions, imputable principalement à la faiblesse du montant des contributions reçues, les sommes dues au titre des unités de police constituées correspondent actuellement à la période allant de décembre 2007 à décembre 2008 pour la MINUK et de juin 2007 à décembre 2008 pour l'UNFICYP. Il a parfois fallu emprunter aux missions achevées pour couvrir les besoins de liquidités immédiats de la MINURSO, de la MINUK et d'autres missions en cours.

VII. Indemnisation en cas de décès ou d'invalidité

121. Conformément à la résolution 61/276 de l'Assemblée générale, le Secrétariat a procédé à un examen d'ensemble de l'indemnisation en cas de décès ou d'invalidité en vue de simplifier, rationaliser et harmoniser les modalités de paiement des indemnités dues en raison du décès ou de l'invalidité de membres des contingents, des unités de police constituées ou de la police civile ou d'observateurs militaires servant dans des opérations de maintien de la paix, et de garantir l'égalité de traitement de tout le personnel en uniforme des missions sur le terrain. Le rapport du Secrétaire général sur ce sujet (A/63/550) a été présenté à l'Assemblée générale pour examen à la reprise de sa soixante-troisième session.

122. Le Secrétariat veille à traiter les demandes d'indemnisation pour cause de décès ou d'invalidité dans les 90 jours suivant la réception de tous les documents correspondants. Conformément à la résolution 57/316 de l'Assemblée générale, on trouvera dans le tableau 12 ci-après des informations sur les demandes d'indemnisation pour cause de décès ou d'invalidité qui ont été traitées pendant la période allant de janvier à décembre 2008.

Tableau 12
**Demandes d'indemnisation pour cause de décès ou d'invalidité
 traitées en 2008**

A. Tableau récapitulatif des demandes

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Mission de maintien de la paix</i>	<i>Indemnités versées</i>		<i>Demandes rejetées</i>		<i>Dossiers en attente</i>	
	<i>Nombre</i>	<i>Montant</i>	<i>Nombre</i>	<i>Montant</i>	<i>Nombre</i>	<i>Montant</i>
FINUL	13	165,0	0	0	14	74,5
FNUOD	7	4,5	0	0	7	7
MANUI	1	31,5	0	0	0	0
MINUAD	5	250,0	0	0	11	149,5
MINUEE	1	2,0	0	0	3	27,5
MINUK	1	50,0			0	0
MINUL	9	268,5	0	0	17	223,5
MINUS	5	171,5	0	0	13	81,0
MINUSIL	1	0,5	0	0	34	85,8
MINUSTAH	21	268,3	0	0	2	3,0
MINUT	0	0	0	0	0	0
MONUC	15	219,5	0	0	12	405,0
ONUB	2	23,0	0	0	3	110,0
ONUCI	5	178,5	0	0	6	339,2
UNFYCIP	2	103,4	0	0	0	0
Total	88	1 736,2	0	0	122	1 506,0

B. Indemnisation pour cause de décès

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Mission de maintien de la paix</i>	<i>Indemnités versées</i>		<i>Demandes rejetées</i>		<i>Dossiers en attente</i>	
	<i>Nombre</i>	<i>Montant</i>	<i>Nombre</i>	<i>Montant</i>	<i>Nombre</i>	<i>Montant</i>
FINUL	3	150,0	0	0	1	50,0
FNUOD	0	0	0	0	0	0
MANUI	0	0	0	0	0	0
MINUAD	5	250,0	0	0	2	100,0
MINUEE	0	0	0	0	0	0
MINUK	1	50,0	0	0	0	0
MINUL	5	250,0	0	0	3	150,0
MINUS	3	150,0	0	0	1	50,0
MINUSIL	0	0	0	0	0	0
MINUSTAH	2	100,0	0	0	0	0
MONUC	2	100,0	0	0	7	350,0

<i>Mission de maintien de la paix</i>	<i>Indemnités versées</i>		<i>Demandes rejetées</i>		<i>Dossiers en attente</i>	
	<i>Nombre</i>	<i>Montant</i>	<i>Nombre</i>	<i>Montant</i>	<i>Nombre</i>	<i>Montant</i>
ONUB	0	0	0	0	2	100,0
ONUCI	3	150,0	0	0	6	301,2
UNFYCIP	2	103,4	0	0	0	0
Total	26	1 303,4	0	0	22	1 101,2

C. Indemnisation pour cause d'invalidité

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Mission de maintien de la paix</i>	<i>Indemnités versées</i>		<i>Demandes rejetées</i>		<i>Dossiers en attente</i>	
	<i>Nombre</i>	<i>Montant</i>	<i>Nombre</i>	<i>Montant</i>	<i>Nombre</i>	<i>Montant</i>
FINUL	10	15,5	0	0	13	24,5
FNUOD	7	4,5	0	0	7	7,0
MANUI	1	31,5	0	0	0	0
MINUAD	0	0	0	0	9	49,5
MINUEE	1	2,0	0	0	3	27,5
MINUK	0	0	0	0	0	0
MINUL	4	18,5	0	0	14	73,5
MINUS	2	21,5	0	0	12	31,0
MINUSIL	1	0,5	0	0	34	85,8
MINUSTAH	19	168,3	0	0	2	3,0
MONUC	13	119,5	0	0	5	55,0
ONUB	2	23,0	0	0	1	10,0
ONUCI	2	28,5	0	0	0	38,0
UNFYCIP	0	0	0	0	0	0
Total	62	433,3	0	0	100	404,8

VIII. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre

123. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre sont les suivantes :

a) Prendre note des mesures prises pour donner suite à sa résolution 61/276;

b) Prendre note des initiatives de gestion en cours et de celles qui sont proposées, ainsi que des efforts qui sont déployés pour améliorer la coordination entre les missions en ce qui concerne les aspects administratifs et logistiques des opérations sur le terrain.

Annexe I

Décisions et demandes énoncées dans la résolution 61/276 de l'Assemblée générale, en date du 29 juin 2007

Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies : questions intersectorielles

Référence	Demandes adressées au Secrétaire général et/ou décisions	Mode de communication de l'information, le cas échéant, à la soixante- troisième session
Section II	Établissement et présentation des budgets	
Paragraphe 5	Continuer à affiner les hypothèses budgétaires et les prévisions de dépenses et faire rapport à l'Assemblée générale sur la question à la deuxième partie de la reprise de sa soixante-deuxième session	Par. 66
Section VI	Emploi de consultants	
Paragraphe 1	Réaffirme la section III de sa résolution 60/266 et prie le Secrétaire général de lui faire rapport sur la question à sa soixante-deuxième session.	A/63/310/Add.3
Section VII	Dotation en effectifs, recrutement et taux de vacance de postes	
Paragraphe 2	Revoir les normes de recrutement des administrateurs recrutés sur le plan national et faire rapport à l'Assemblée générale sur la question à sa soixante-deuxième session, pour examen et décision	A/62/762
Section VIII	Recours aux engagements au titre des séries 300 et 100 du Règlement du personnel	
Section XI	Contingents	
Paragraphe 2	Décide d'autoriser le versement d'une indemnité de subsistance (missions), le cas échéant, aux officiers d'état-major appelés à se déplacer dans la zone de la mission lorsque celle-ci n'est pas en mesure de les loger ou de les nourrir, et de revenir sur la question lorsqu'elle examinera l'étude demandée au paragraphe 56 du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/61/852).	Par. 35 à 37
Paragraphe 4	Présenter des éléments d'information actualisés sur le déploiement rapide des ressources militaires dans son prochain rapport d'ensemble	Par. 82 et 83
Section XIII	Transports aériens	
Paragraphe 1	Réaffirme le paragraphe 2 de la section XI de sa résolution 60/266.	A/62/727, par. 48
Paragraphe 3	Réitère sa demande, formulée au paragraphe 3 de la section XIX de sa résolution 59/296, tendant à ce que la présentation des ressources nécessaires dans les projets de budget pour les opérations aériennes soit améliorée et corresponde mieux à la réalité des opérations, sachant que les besoins de certaines opérations de maintien de la paix en matière de transport aérien ont été surestimés.	Par. 39 à 41
Paragraphe 4	Veiller à ce que les missions prennent en considération, lorsqu'elles examinent leurs besoins en matière de transports, des moyens qui soient efficaces, d'un bon rapport coût-efficacité, adaptés aux besoins opérationnels et de nature à garantir la sécurité du personnel, et à ce qu'elles tiennent pleinement compte du mandat, de la complexité, des particularités et des conditions opérationnelles qui leur sont propres	Par. 39 à 41

<i>Référence</i>	<i>Demandes adressées au Secrétaire général et/ou décisions</i>	<i>Mode de communication de l'information, le cas échéant, à la soixante-troisième session</i>
Paragraphe 5	Renforcer encore la coordination avec les entités des Nations Unies concernées dans le domaine des transports aériens et lui rendre compte des progrès accomplis à cet égard dans son prochain rapport d'ensemble	Par. 41 à 43
Paragraphe 6	Continuer de procéder à des contrôles de qualité et à des évaluations des services aériens afin de veiller au strict respect des normes établies	Par. 45 et 46
Section XIV	Transports terrestres et utilisation des véhicules et des pièces de rechange	
Paragraphe 1	Rendre compte, dans son prochain rapport d'ensemble, des progrès accomplis sur le plan de la gestion des pièces de rechange à l'échelle mondiale	Par. 47 à 51
Paragraphe 5	Prend note des efforts faits par le Département des opérations de maintien de la paix pour mettre au point, dans le cadre de son système Galileo de gestion des stocks, un système global de gestion du parc automobile pour la gestion des pièces de rechange, et prie le Secrétaire général de lui rendre compte, à la deuxième partie de la reprise de sa soixante-deuxième session, des progrès accomplis en ce qui concerne l'achèvement de ce projet.	Par. 47 à 49
Section XVI	Gestion des carburants	
Paragraphe 2	Élaborer un manuel et des consignes permanents sur la gestion des carburants et faire désormais figurer dans son rapport sur la question des renseignements sur l'examen du modèle utilisé pour l'approvisionnement en carburants et les mesures prises pour améliorer la gestion des carburants, notamment les enseignements tirés des projets relatifs au Système électronique de comptabilisation des carburants dans les missions et au système FuelLog, ainsi que les projets concernant l'adoption d'autres systèmes conçus pour faciliter la gestion des carburants au niveau mondial	Par. 52 à 54
Section XVII	Déontologie et discipline	
Paragraphe 5	Rechercher des moyens de renforcer la coopération et la coordination entre les équipes chargées de la déontologie et de la discipline, le Bureau des services de contrôle interne et les autres entités du système des Nations Unies, aussi bien au Siège que sur le terrain, et lui rendre compte de la question à la deuxième partie de la reprise de sa soixante-deuxième session, dans son rapport d'ensemble	Par. 67 à 72
Section XXI	Coordination régionale	
Paragraphe 2	Élaborer et mettre en œuvre des plans de coordination régionale alignés sur les objectifs des missions, en gardant à l'esprit le mandat de chaque mission, et rendre compte à l'Assemblée générale des progrès accomplis dans son prochain rapport d'ensemble	Par. 84 à 95

Annexe II

Coûts standard en ce qui concerne les Volontaires des Nations Unies affectés auprès des missions de maintien de la paix, pour la première année (à compter d'août 2008)

Partie I

(En dollars des États-Unis)

	MANUA	BINUB	MINURCAT/ BONUCA (République centrafricaine)	MINURCAT (Tchad)	ONUCI	MONUC	MINUT	MINUEE	MONUG	MINUSTAH
Prestations										
Prédéploiement, entrée en fonctions et voyage de rapatriement ^d	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 600	5 000	5 000	5 000	5 600
Prime d'installation	4 494	4 281	4 899	4 983	5 169	4 542	4 275	4 188	4 362	4 317
Indemnité de subsistance des Volontaires ^b	30 096	25 164	27 672	30 024	30 396	31 188	26 820	26 004	25 068	31 668
Prime de risque ^c	6 240	—	6 240	6 240	6 240	6 240	—	6 240	6 240	6 240
Orientation et formation	300	300	300	300	300	300	300	300	300	300
Indemnité de réinstallation	1 800	1 800	1 800	1 800	1 800	1 800	1 800	1 800	1 800	1 800
Assurance médicale/assurance-vie	1 404	1 404	1 404	1 404	1 404	1 404	1 404	1 404	1 404	1 404
Appui au programme	3 947	3 036	3 785	3 980	4 025	4 086	3 168	3 595	3 534	4 106
Total	53 281	40 985	51 100	53 731	54 334	55 160	42 767	48 531	47 708	55 435
Calcul de l'indemnité de subsistance des Volontaires										
Indemnité de subsistance mensuelle	1 498	1 427	1 633	1 661	1 723	1 514	1 425	1 396	1 454	1 439
Hébergement ^d	800	460	463	631	600	850	600	561	425	990
Allocation familiale (pour une personne à charge)	250	250	250	250	250	250	250	250	250	250
Allocation familiale (pour deux personnes à charge)	450	450	450	450	450	450	450	450	450	450
Coûts standard en ce qui concerne les responsables de programmes des Volontaires des Nations Unies (fonctionnaires) affectés à des missions de maintien de la paix										
Responsable de programme ^{c, e}	—	—	—	162 000	162 000	275 000	135 000	—	—	245 000
Appui au programme	—	—	—	12 960	12 960	22 000	10 800	—	—	19 600
Total	—	—	—	174 960	174 960	297 000	145 800	—	—	264 600

Partie II

(En dollars des États-Unis)

	MINUK	MINUL	MINUS	MINUAD	MINURSO
Prestations					
Prédéploiement, entrée en fonctions et voyage de rapatriement ^a	5 000	5 600	5 000	5 000	5 000
Prime d'installation	4 275	4 323	4 437	4 437	4 032
Indemnité de subsistance des Volontaires ^b	28 956	29 802	31 068	31 068	24 540
Prime de risque ^c	–	6 240	6 240	6 240	–
Orientation et formation	300	300	300	300	300
Indemnité de réinstallation	1 800	1 800	1 800	1 800	1 800
Assurance médicale/assurance-vie	1 404	1 404	1 404	1 404	1 404
Appui au programme	3 339	3 958	4 020	4 020	2 966
Total	45 074	53 427	54 269	54 269	40 042
Calcul de l'indemnité de subsistance des Volontaires					
Indemnité de subsistance mensuelle	1 425	1 441	1 479	1 479	1 344
Hébergement ^d	778	800	900	900	491
Allocation familiale (pour une personne à charge)	250	250	250	250	250
Allocation familiale (pour deux personnes à charge)	450	450	450	450	450
Prestations					
Responsable de programme ^{c, e}	135 000	162 000	200 000	162 000	–
Appui au programme	10 800	12 960	16 000	12 960	–
Total	145 800	174 960	216 000	174 960	–

Autres coûts connexes

1. Le congé dans les foyers ne fait pas partie des coûts standard mais il est budgétisé sur la base d'un montant de 2 500 dollars des États-Unis, sauf en ce qui concerne les pays où le coût des billets est notoirement plus élevé. Dans ce cas, le montant budgétisé est de 3 000 dollars.
2. Un montant de 50 dollars, correspondant à la fourniture de troussees médicales, est imputé sur le contrat initial des Volontaires.

Notes

^a En cours d'examen, notamment par les missions sur place.

^b Soit 40 % du montant de l'indemnité de subsistance des Volontaires des Nations Unies pour ceux qui n'ont pas de personne à charge, 30 % de plus pour ceux avec une personne à charge, et encore 30 % de plus pour ceux avec deux personnes à charge ou plus, à l'exception du Libéria et de la République démocratique du Congo, où ces pourcentages sont légèrement différents pour mieux rendre compte de la réalité.

^c L'octroi d'une prime de risque est fonction de la situation sur le plan de la sécurité dans le pays ou une partie de la zone de la mission, qui est également prise en compte pour le calcul des prestations versées aux responsables de programmes des Volontaires des Nations Unies.

^d Dans certains pays, le montant de l'indemnité d'hébergement est revu en cours d'année.

^e Les coûts standard correspondant aux prestations versées aux responsables de programmes engagés pour une durée limitée sont en cours d'examen.